

La mémoire de l'esclavage et de la traite négrière à Bordeaux

Visibilité, pédagogie, cohésion

Rapport final

3 mai 2018

Table des matières

Introduction	3
1 - Une mémoire urbaine comme nouveau cadre social	6
2 - Mémoire et espace public : de l'oubli à la lumière ?	8
3. Méthodologie	15
a - Une enquête en deux temps	15
[Un premier temps quantitatif]	15
[Un second temps qualitatif].....	15
4. Le profil des répondants	16
a-L'âge et le sexe des répondants	16
b-Le lieu de résidences des répondants	17
5. La politique mémorielle menée à Bordeaux	20
6. Représenter, montrer, figurer l'esclavage	24
7. Effets et impacts du processus commémoratif	28
8. Les propositions retenues lors des auditions	31
a) Deux thèmes sensibles émergents : la repentance et les esclavages	31
b) Des champs d'actions identifiés	33
c) Synthèse des propositions	38
Conclusion	39
Annexes	40
Annexe 1 : Buste de Toussaint Louverture	41
Annexe 2 : Plaque commémorative	41
Annexe 3 : Plaquettes de la semaine de la mémoire 2017	43
Annexe 4 : Questionnaire d'enquête	44
Annexe 5 : Personnes auditionnées	47
Annexe 6 : Note sur les voies de Bordeaux portant des noms de présumés négriers	48
Annexe 7 : Note concernant les rues portant des noms de négriers à Bordeaux	52
Annexe 8 : Mémoire de l'esclavage à Bordeaux : Rue Saige, ignorance et calomnie	56
Annexe 9 : Partenariat mairie/rectorat	57
Annexe 10 : Présentation de Marthe Adélaïde Modeste Testas	60
Annexe 11 : Lettre d'argumentation quant à l'exclusion de M Karfa Diallo	64

Introduction¹

En juillet 2005, le maire de la Ville de Bordeaux, Hugues Martin mettait en place le premier Comité de réflexion sur la Traite des Noirs à Bordeaux dont l'une des préconisations phare était d'ériger « sur l'ancien port » un élément visuel (plaque, stèle, statue) qui « solenniserait la volonté du Maire et de son Conseil de témoigner et d'agir. »² Cela a été chose faite en mai 2006 avec la pose d'une plaque au sol, sur les quais des Chartrons, instaurant une dynamique mémorielle inédite à Bordeaux pour ce qui concerne la traite et l'esclavage entre les 17^{ème} et 19^{ème} siècles.

Tabou et sujet sensible par excellence au sein d'une ville qui doit sa richesse en partie à l'esclavage, moins à la traite triangulaire mais surtout au commerce en droiture, la thématique de l'esclavage², dont l'étude historique de référence pour Bordeaux reste encore à ce jour celle réalisée par Eric Saugéra³. Cependant, sa mémoire a longtemps été négligée, à la fois par les municipalités qui se sont succédées mais également par la recherche universitaire locale, dont les travaux sont jugés peu nombreux et insuffisamment valorisés. L'inauguration du square et du buste de Toussaint Louverture en 2005⁴, de la plaque sur les quais des Chartrons en 2006⁶, l'ouverture des salles dédiées à la traite et à l'esclavage au sein du musée d'Aquitaine en mai 2009, la mise en place en 2016 d'une Semaine de la mémoire célébrant les commémorations de l'esclavage, la traite négrière et leurs abolitions⁵, ont sérieusement contribué à impulser une accélération de la visibilité de l'esclavage au sein de l'espace public bordelais, aidé en cela, à l'échelle nationale par le choix de Jacques Chirac, lors d'un discours adressé au Comité pour la mémoire de l'esclavage le 30 janvier 2006, de retenir le 10 mai comme Journée commémorative de la traite des Noirs et son abolition.

¹ Le rédacteur du rapport, Yoann Lopez, remercie l'ensemble des membres de la commission pour leurs remarques toujours pertinentes, les échanges toujours constructifs qui ont participé à l'amélioration du rapport dans ses différentes versions. ² Rapport officiel remis à M. Hugues Martin, mai 2006, p. 23.

² Cf. à ce sujet l'article de Marzalagalli S., « Bordeaux et la traite négrière », *Cahiers des Anneaux de la Mémoire*, n° 11, 2007, p. 141-161

³ Saugéra E., *Bordeaux, port négrier. XVII^e-XIX^e siècles*, Paris, Khartala, 1995

⁴ Cf annexe 1. « A l'occasion du bicentenaire de sa fondation, la république de Haïti a fait don à la ville de Bordeaux d'un buste de Toussaint Louverture, héros de la guerre d'indépendance de Haïti dont le fils, Isaac, vécut à Bordeaux. Ce buste orne depuis 2005 le square portant le nom de ce célèbre Haïtien, dans le parc des berges de la Bastide sur la rive droite, face à l'entrée principale du jardin Botanique ». Cf. site de la Ville de Bordeaux : <http://www.bordeaux.fr/l21192> (dernière consultation ; le 29 mars 2018). ⁶ Cf annexe 2

⁵ Cf annexe 3

Onze ans après la mise en place de la commission dite Tillinac, une nouvelle commission, plus réduite mais non moins ambitieuse, a vu le jour en 2016 sous l'impulsion de l'adjoint au maire Marik Fetouh appuyé dans son action par le maire de la Ville, Alain Juppé, désireux de poursuivre la dynamique enclenchée sur le terrain mémoriel à Bordeaux.

Outre **M. Fetouh**, cette commission est composée de :

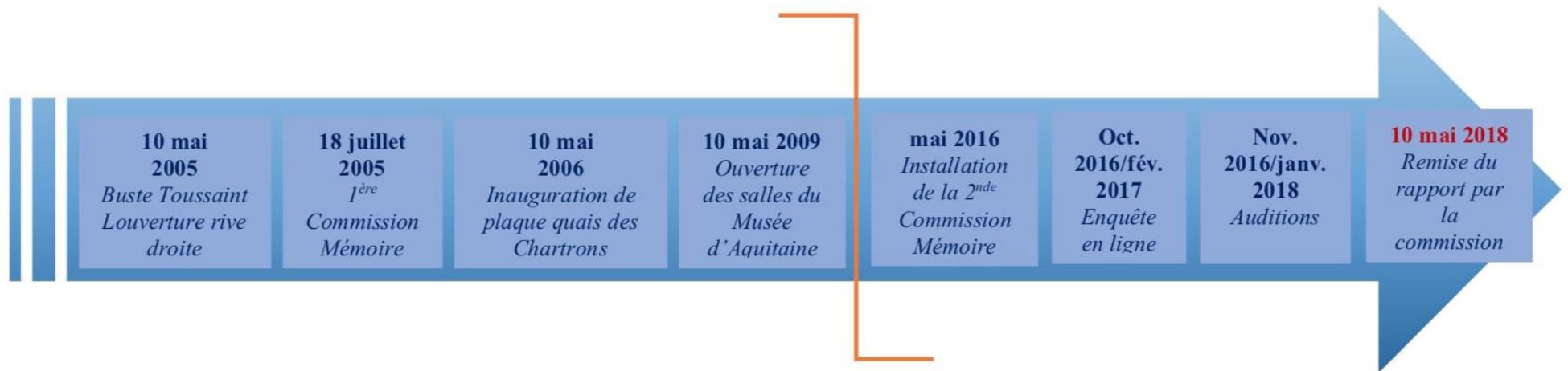
- **Carole Lemée**, docteure en anthropologie, enseignante et chercheuse à l'Université de Bordeaux ;
- **René Otayek**, directeur de recherche au CNRS et à Sciences Po Bordeaux, (LAM), président de l'Institut des Afriques ;
- **François Hubert**, anthropologue, ancien directeur du Musée d'Aquitaine ;
- **Myriam Cottias**, directrice de recherche au CNRS (CIRES, LC2S) ;
- **Yoann Lopez**, docteur en sociologie, chargé de mission mémoire, diversité culturelle et citoyenneté, rapporteur de la commission.

Karfa Diallo, fondateur et directeur de l'association Mémoires et Partages, était initialement membre de la commission. Compte tenu de la présentation par Mémoires et Partages du projet d'« Ecole des mémoires » dans le cadre de cette commission, celui-ci a été invité à être interlocuteur privilégié de la commission plutôt que membre de celle-ci afin de prévenir tout risque de conflits d'intérêts⁶.

Le travail de la commission a duré près de 2 ans. Il aura permis d'auditionner et de consulter un nombre important de personnes : plus de 1000 dans l'enquête en ligne, plus de 40 lors des auditions. Toutes celles et tous ceux qui souhaitaient être reçus l'ont été. Tous les avis ont été entendus, sans parti pris. Ce rapport relate la méthode utilisée ainsi que les résultats de cet important travail. Les propositions formulées constituent un point d'équilibre face à deux écueils potentiels que sont d'une part l'amnésie et d'autre part l'obsidionalité de certaines formes de repentance. Loin de toute forme de stigmatisation et de culpabilisation, la commission s'est efforcée de proposer un travail de mémoire juste, ou plutôt de « juste mémoire » pour citer Paul Ricoeur.

⁶ Cf. annexe 11

Rappel des principales dates



*

* *

Les douloureux évènements dont le territoire national a été victime durant l'année 2015 ont très justement questionné la municipalité bordelaise sur sa volonté de réinterroger la cohésion sociale bordelaise au regard de l'inflation discriminatoire, raciste et antisémite. Face à cette situation, s'est légitimement imposée une réflexion au sein de laquelle les mémoires de l'esclavage et de la traite sont apparues comme un outil commun de partage, d'unité, de connaissance des faits mais également de solidarité au sein d'une ville qui a parfois été accusée d'être restée emmurée dans le silence, dans l'entêtement du refoulement, dans l'amnésie.

L'objectif est bien de montrer et de penser le poids du passé sur le présent, sur notre présent. La volonté de travailler de nouveau sur la traite, l'esclavage et leur mémoire pour mieux les inscrire au sein de l'espace public urbain interpelle plus largement sur la manière d'élaborer un récit de l'histoire de France incluant à part égale l'histoire de l'esclavage et des faits coloniaux, de penser l'intégration de l'histoire dans tous les acteurs dans les histoires locale et nationale, d'interpeller l'imaginaire national et la mémoire collective locale de manière à reconstruire de nouveaux cadres sociaux de la mémoire⁷.

1 - Une mémoire urbaine comme nouveau cadre social

Lorsque la question coloniale et celle de l'esclavage émergent dans le débat public en 2005, il n'y a encore que peu de place qui leur sont accordées dans le récit national et ce, en dépit de la loi Taubira votée en 2001 et du cent cinquantième de l'abolition de l'esclavage célébré maladroitement par l'Etat en 1998 au travers du slogan « Tous nés en 1848 ». La mémoire de l'esclavage reste souvent limitée aux groupes héritiers directs, principalement antillais parmi lesquels le Comité Marche 98 qui en tant qu'« entrepreneur de mémoire » s'attache à faire de la mémoire de l'esclavage, considérée d'abord comme un outil de l'identité antillaise, une mémoire publique se devant de dépasser le strict cadre communautaire. Au mieux, au niveau plus local, certaines villes comme Nantes ont pris les devants et décidé d'affronter leur passé⁸.

Alors que l'année 2005 voit émerger une « question noire » dans l'espace public national au sein duquel vont s'opposer des associations représentatives des Français noirs d'un côté et des antillais de l'autre, Bordeaux et la municipalité alors en place fait le choix d'installer une première commission mémoire.

⁷ Cf. Maurice Halbwachs, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, 1994 [Alcan, 1925]

⁸ A ce titre, Eric Saugera note : « [Le port de Nantes] totalise à lui seul plus de 40% des expéditions françaises parties à la traite des Noirs. »

Celle-ci vient (ré)interroger la relation qu'entretient la Ville avec son passé négrier laissant entrevoir une volonté de rompre avec « la posture du silence »⁹ via le déploiement d'une politique mémorielle motivée notamment par l'intense activité militante d'associations locales désireuses de voir des mémoires officielles de l'esclavage et de la traite prendre forme.

Le souhait de la deuxième commission installée 2016 a été de penser la manière de mieux saisir la traite et l'esclavage et leur mémoire au sein de l'espace public bordelais. Il a ainsi été proposé, d'abord aux bordelais et métropolitains, puis à celles et ceux susceptibles de « pénétrer » la ville de Bordeaux, un questionnaire d'enquête en ligne, l'idée étant d'offrir une réflexion commune, collective et partagée sur la manière de rendre plus visible et plus pédagogique les mémoires de la traite et de l'esclavage. Il a également été décidé d'entendre des experts et des citoyens pour échanger avec eux sur leurs propositions quant aux moyens et outils à développer afin d'améliorer la visibilité de ces mémoires. Les résultats présentés à la suite de notre propos témoignent notamment de l'intérêt des personnes pour la thématique de l'esclavage au regard du nombre de répondants à l'enquête et de l'engouement observé lors des auditions.

Penser la place des mémoires de la traite et de l'esclavage au sein de l'espace public bordelais revient à interroger le temps et la représentation mémorielle au sein de l'espace urbain lequel dès lors qu'il envisage de « porter » une mémoire se doit de demeurer un « acteur spatio-social »¹⁰ à part entière, capable de parler aux individus, de transmettre, de stimuler la communion, de favoriser la cohésion, de communiquer des émotions. En cela, l'interaction entre une mémoire et un lieu urbain surgit de la capacité de l'espace physique et des individus de s'accaparer, de faire une histoire qui ne les touche pas ou trop peu et d'en faire une mémoire collective. Le sociologue Maurice Halbwachs a souligné que le processus de transmission mémorielle opère *via* des cadres sociaux partagés et assimilés par les individus dont la composition en groupe participe de la formation et de la préservation d'une mémoire collective¹¹.

La ville, sous le concept de « lieu urbain » renvoie à une « forme de vie déterminée à la fois par des caractéristiques socioculturelles et par des propriétés architecturales et physiques »¹² qui au même titre que la famille, les classes sociales ou la religion

⁹ Chivallon Christine, « L'usage politique de la mémoire de l'esclavage dans les anciens ports négriers de Bordeaux et Bristol » in Weil Patrick et Dufoix Stéphane (dir.), *L'esclavage, la colonisation et après...*, Paris, PUF, 2005, P. 576

¹⁰ Nous reprenons ici l'expression d'Olivier Rey in Frey Olivier, « Sociologie urbaine ou sociologie de l'espace ? Le concept de milieu urbain », *SociologieS* [En ligne], Dossiers, Actualité de la sociologie urbaine dans des pays francophones et non anglophones, mis en ligne le 15 novembre 2012, consulté le 08 août 2017. URL : <http://sociologies.revues.org/4168>

¹¹ Halbwachs Maurice, *Les cadres sociaux de la mémoire*, op. cit.

¹² Rey Olivier, *Ibid.*

peut être un réceptacle de souvenirs, vivaces ou enfuis mais jamais éteints, au sein duquel la mémoire se développe sous l'effet de l'action des individus.

La posture nationale engagée dans un régime victimo-mémoriel rendant hommage aux souffrances des esclaves selon la terminologie de Johann Michel ¹³ n'est certainement pas étrangère à la réévaluation de la politique mémorielle menée par la ville de Bordeaux. Cette même ville qui a tiré parti de cet événement historique mais dont la mémoire a été réduite à sa portion congrue, privatisée au sein d'une population antillaise descendante directe des esclaves mais peu revendicative, alimentant une mémoire collective peu audible par les municipalités successives davantage interpellées par des « entrepreneurs de mémoire » d'origine africaine ¹⁴.

La timide réappropriation des mémoires de la traite et de l'esclavage par la Ville à partir de 2005 et son souhait de les inscrire dans l'espace urbain a ouvert un nouveau champ des possibles dans le fait de « penser l'espace comme champ de dialogue entre les lieux urbains et les individus »¹⁷ où l'individu est dès lors pensé comme un acteur à part entière du milieu urbain. Celui-ci participerait alors à la mutation d'une mémoire publique en une mémoire reconnue, une mémoire historique dirait Halbwachs, nécessaire afin de « favoriser le contact habituel », de familiariser la société bordelaise et au-delà, à cette mémoire désormais intégrée à l'histoire nationale.

2 - Mémoire et espace public : de l'oubli à la lumière ?

Alors que la ville de Bordeaux connaît une visibilité nationale, européenne voire mondiale crescendo depuis une décennie, les enjeux ciblant une relecture apaisée de son histoire se sont peu à peu imposés à la municipalité, via l'inscription d'une nouvelle politique culturelle et une mise en œuvre des politiques de lutte contre les discriminations.

L'action politique lancée en 2016 autour des mémoires de la traite et de l'esclavage à Bordeaux peut être ainsi lue sous trois angles d'approche différents qui se combinent les uns les autres :

- Une première lecture est de considérer l'action municipale comme une réponse aux collectifs associatifs positionnés sur cette thématique et toujours en attente d'actions plus visibles en matière de construction d'une mémoire officielle de la traite négrière, combinant esclavage et traite négrière,

¹³ Michel Johann, *Devenir descendant d'esclave. Enquête sur les régimes mémoriels*, Rennes, PUR, 2015

¹⁴ A l'image de l'association « Diverscités » aujourd'hui rebaptisée « Mémoires et partage »

¹⁷ Rey Olivier, *Ibid.*

- Une deuxième lecture est d'identifier cette action politique comme un outil de lutte contre les discriminations et le racisme. Cela servirait la (re)construction de la cohésion sociale à partir du moment où il est dit que travailler sur l'esclavage et la traite négrière permet de se pencher sur la construction raciale au 18ème siècle durant lequel les esclaves noirs étaient définis comme des non-humains, comme un simple corps, un outil, une chose, un meuble, un hors humain, « homme-métal, homme-marchandise, hommemonnaie » selon les mots d'Achille Mbembé¹⁵,
- Une troisième lecture est de considérer l'action municipale comme une opportunité pour une ville comme Bordeaux de s'afficher comme une cité de plus en plus responsable, et honnête, quant à l'acceptation de son passé.

De toutes les manières, l'enclenchement d'une nouvelle politique mémorielle n'est pas vain dès lors que l'on considère que celle-ci remplit plusieurs fonctions. On le voit à travers les actions mémorielles réalisées par différentes villes de par le monde suite à des événements traumatiques, proches de nous tels que des attentats, ou plus éloignés sur l'échelle du temps à l'image de la Shoah, de l'esclavage ou encore du génocide arménien. Il est ainsi possible d'associer aux politiques mémorielles cinq fonctions principales :

- Une première fonction d'ordre strictement **politique** pour laquelle l'intervention municipale se conçoit dans l'optique de réaliser des modifications et d'apporter des évolutions dans un domaine donné, à partir d'un problème social identifié et relayé par des acteurs associatifs locaux pour en faire un problème public,
- Une deuxième fonction de la politique mémorielle est d'ordre **culturel**. En effet, toute politique mémorielle s'accompagne généralement d'un processus de mémorialisation autour de l'édification d'un mémorial ou assimilé pour lequel l'art et l'architecture sont convoqués,
- Une troisième fonction est d'ordre **social** dès lors qu'une politique mémorielle est pensée comme un outil au service de la cohésion sociale,
- Une quatrième fonction est d'ordre **symbolique** visant à restaurer ou valoriser l'image d'une ville qui prend ses responsabilités face à l'histoire et assume son passé sans pour autant en appeler à l'adoption d'une quelconque posture de repentance,
- Une cinquième et dernière fonction est d'ordre **historique**, celle-ci vise une réconciliation nationale sinon locale au moyen de la (re)construction d'un

¹⁵ Mbembé Achille, *Critique de la raison nègre*, Paris, La Découverte, 2013

imaginaire commun passant par l'intégration dans l'histoire de la nation et/ou du territoire de l'évènement historique concerné par la politique mémorielle.

Dès les années 1990, le décalage entre la sphère officielle et la sphère associative bordelaise s'est renforcé dans la façon d'aborder ce pan de l'histoire¹⁶. D'un côté, les responsables politiques sont apparus contraints de taire une histoire potentiellement néfaste pour l'image de la ville ; d'un autre côté des responsables associatifs, se succédant et se confrontant de la même manière au mutisme politique local et à la ligne politique choisie de l'oubli face à la nécessité d'un véritable travail de mémoire. Ces associations ont par ailleurs souvent été en désaccord. Elles se sont opposées d'une part sur le front de la visibilité publique, en raison d'un espace relativement restreint limitant de fait le trop grand nombre d'acteurs et attisant une concurrence portée à son acmé, et d'autre part sur celui de la légitimité et de la représentativité quant au portage de la mémoire publique au nom de la population antillaise et plus largement descendante d'esclaves.

Il va s'en dire que l'enquête lancée auprès des bordelais-e-s sur la thématique de l'esclavage et de sa mémoire met à jour le travail restant à faire et rappelle toute la modernité de cette question en attente d'une politique mémorielle plus engagée comme l'attestent les résultats observés.

La ville de Bordeaux a souvent été taxée d'être la mauvaise élève en matière de politique mémorielle autour de l'esclavage au regard des actions entreprises par sa voisine Nantes. Réticente à évoquer son passé négrier, Bordeaux a été accusée d'avoir fait le choix de l'oubli plutôt que celui de la mémoire, du silence plutôt que celui du bruit susceptible de ternir la réputation de cette « Belle endormie » sans « contentieux avec l'Histoire » pour reprendre une expression d'Eric Saugéra¹⁷. Elle a ainsi laissé à Nantes toute la latitude disponible pour travailler sur son passé et porter sur le plan local et national, dès 1991 avec *Les Anneaux de la mémoire*, une mémoire et une histoire assumées. La Ville a préféré mettre en avant une richesse acquise sur l'économie viti-vinicole portée par une bourgeoisie de négociants et de marchands qui ont fait la renommée de la ville et au-delà¹⁸, la traite et l'esclavage ont été ainsi peu à peu mis de côté.

¹⁶ Chivallon Christine, « L'usage politique de la mémoire de l'esclavage dans les anciens ports négriers de Bordeaux et Bristol, in Weil Patrick, Dufoix Stéphane (dir.), *L'esclavage, la colonisation, et après...*, Paris, PUF, 2005, 559-584

¹⁷ p. 15

¹⁸ Cf. Paul Butel, *Les Dynasties bordelaises, de Colbert à Chaban*, Paris, Perrin, 1991

Toutefois, loin d'être un oubli permanent, irréversible, définitif, l'oubli de l'esclavage et de la traite négrière au sein de l'espace public bordelais a plutôt été de l'ordre de ce que Ricœur nomme un « oubli de réserve », qui préserve, dans l'attente de temps meilleurs lors desquels il sera alors possible de se souvenir et donc de reconnaître car comme le souligne le philosophe « reconnaître un souvenir, c'est le retrouver. Et le retrouver, c'est le présumer principalement disponible, sinon accessible. »¹⁹ La politique mémorielle autour de l'esclavage et de la traite enclenchée depuis 2005 par la Ville se fait dans un processus de reconnaissance officielle, rendue publique par le biais de commémorations et l'accès à des lieux de mémoire et d'histoire sur lesquels il est désormais possible de se recueillir et d'apprendre. On comprend que les mémoires de l'esclavage et de la traite, dans l'espace urbain bordelais sont des survivances où rien n'est perdu à jamais. L'oubli de réserve a juste déposé au fil des décennies un voile invisible sur tel nom de rue, tel mascarons, tel quai de Garonne qu'une volonté politique a tôt fait de faire s'envoler. Bien que peu nombreux et peu perceptibles, les lieux de mémoire existent souvent dépourvus de toute mémoire de ces mêmes lieux, la faute au temps, à la disparition des groupes sociaux qui portaient et entretenaient une mémoire collective ; seule subsiste l'image, la représentation symbolique. A ces lieux manque une charge émotionnelle²³ capable de faire se déplacer une somme de personne dans le cadre d'un recueillement ou d'une commémoration. Hormis des mascarons rue Ferdinand-Philippart et rue d'Aviau, peu de sites rappellent le passé négrier de la ville et son enrichissement grâce au commerce triangulaire. Il a fallu attendre 2009 pour que le Musée d'Aquitaine se dote de salles dignes de ce nom présentant, informant sur la traite des Noirs et l'esclavage pratiqués entre le 15ème et le début du 19ème siècle par les nations européennes. Avec 480 expéditions négrières parties de Bordeaux, la ville occupe selon Saugéra la triste deuxième place derrière Nantes et ses 1714 expéditions. Toutefois un silence assourdissant s'est peu à peu imposé quant à ces évènements.

¹⁹ Ricœur Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, coll. « Points Essais », 2003, p. 561

²³ Collins Randall, *Interaction Ritual Chains*, Princeton: Princeton University Press, 2004.

De la pertinence de la débaptisation des noms de rue ?

par François Hubert

(Anthropologue, conservateur en chef du patrimoine)

L'action de la plupart de militants mémoriels porte essentiellement sur la traite des Noirs proprement dite : des bateaux partent des ports européens, échangent en Afrique une multitude de produits contre des captifs noirs qu'ils vont vendre comme esclaves dans les îles des Antilles puis reviennent en Europe chargés de denrées coloniales. Ce « commerce triangulaire » frappe fortement les esprits car il est assez facile de se représenter les conditions horribles dans lesquelles sont traités les captifs.

Cependant Bordeaux a la particularité d'avoir beaucoup moins pratiqué la traite des noirs que d'autres villes portuaires mais d'avoir beaucoup plus vécu de l'esclavage : la richesse de l'arrière-pays bordelais permettait de transporter dans les îles en « droiture » des produits qui intéressaient les colons car ils n'en disposaient pas sur place : blé, vin, viandes, objets manufacturés etc. Les bateaux revenaient ensuite chargés de denrées coloniales. Dès 1740 Bordeaux, utilisant les routes mises en place depuis le Moyen-âge pour le commerce du vin, devient le premier port européen de redistribution de denrées coloniales. Or par définition, ces denrées sont produites par des esclaves. En outre, comme l'a montré l'historien Jacques de Cauna, un très grand nombre de Blancs qui possédaient des plantations dans les îles, et donc des esclaves, étaient originaires de Bordeaux et de l'Aquitaine. Il estime ce chiffre à 40% pour Saint-Domingue (aujourd'hui Haïti) qui était l'île qui produisait le plus de sucre.

Bordeaux a donc beaucoup plus vécu de l'esclavage que de la traite des Noirs, ce qui n'est pas plus moral. Mais plus complexe à expliquer pour le grand public.

Se focaliser sur les armateurs négriers, leurs hôtels particuliers et leurs noms qui ont été attribués à 5 ou 6 rues, c'est obérer complètement le fait que toute l'économie bordelaise a bénéficié de l'esclavage ce qui fait dire à Éric Saugera : « S'il fallait demander des réparations, ce serait aux descendants des cafetiers, des aubergistes, des raffineurs, des cloutiers, des industriels... A tout le monde en fait. »*

Les 480 expéditions négrières répertoriées par Eric Saugera qui représentent entre 130 000 et 150 000 captifs déportés, sont le fait de 180 armateurs dont la majorité n'a organisée qu'une ou deux expéditions. Si les noms de certains d'entre eux ont été donnés à des rues dans la deuxième moitié du XIXe siècle ce n'est pas pour leur activité négrière, souvent oubliée à cette période, mais parce qu'ils avaient joué un rôle dans la ville comme élu (par exemple Mareilhac qui a été maire en 1796 et organisé une expédition négrière) ou même bienfaiteur (comme Journu-Aubert qui a organisé 5 expéditions négrières, mais a légué ses collections à la Ville, donnant naissance au muséum d'histoire naturelle ou encore Gradis à l'origine de 10 expéditions négrières qui a été en parallèle un auteur et philosophe, il a présidé la commission chargée d'examiner le statut des juifs de France et a été administrateur de la société de charité maternelle de Bordeaux). Les plaques de rues nécessitent des informations courtes et il serait curieux d'écrire par exemple : « négrier et bienfaiteur de la ville » ! C'est pourquoi d'autres systèmes d'explication des noms de rues comme les QR codes permettraient des commentaires plus adaptés.

* Cité par Chloé Aeberhardt in « Bordeaux dans les méandres de son passé négrier », *Le magazine du Monde*, 28 octobre 2017.

Aujourd'hui, Bordeaux semble peu à peu (re)découvrir et (ré)apprendre son histoire bien qu'au demeurant elle n'ait jamais réellement cessé de la savoir, de la voir, de l'entendre indirectement, sous forme de résonances, d'échos indistincts mais permanents. Le discours de Jacques Chirac prononcé le 30 janvier 2006 a offert une véritable « fenêtre d'opportunité politique » à l'équipe municipale bordelaise en place.

En effet, bien qu'ayant réouvert la boîte de Pandore en 2005 avec la mise en place de la première commission mémoire, celle-ci s'exposait aux critiques ne comprenant pas l'utilité et la pertinence d'agir sur un pan de l'histoire pour laquelle Bordeaux aurait joué qu'un second rôle, jouant avec le risque de la repentance destructrice. D'autant que la Nation à travers la loi Taubira de 2001 aurait suffisamment fait en reconnaissant l'esclavage et la traite comme crime contre l'humanité.

Toutefois dès lors que la Nation, par la voix du Président de la République, reconnaissait officiellement la participation de la Nation dans l'esclavage et intégrait cette histoire à son histoire nationale, Bordeaux pouvait se permettre de reprendre à son compte les propos du discours de Jacques Chirac : *« aujourd'hui [c'est] l'ensemble de l'esclavage qui doit entrer dans notre histoire : une mémoire qui doit être véritablement partagée. La grandeur d'un pays, c'est d'assumer, d'assumer toute son histoire. Avec ses pages glorieuses, mais aussi sa part d'ombre. Notre histoire est celle d'une grande nation. Regardons-la avec fierté. Regardons-la telle qu'elle a été. C'est ainsi qu'un peuple se rassemble, qu'il devient plus uni, plus fort. »* Il devenait possible pour la Ville d'affronter son passé, d'oser s'y confronter sans avoir à craindre les possibles levers de boucliers locaux réfractaires à une quelconque politique mémorielle.

Il est illusoire de penser que les actions entreprises depuis 2005 à Bordeaux règlent le contentieux que la ville entretient avec son passé négrier et esclavagiste. « L'oubli de réserve » trop longtemps convoqué n'a fait que retarder d'autant plus fortement la mise en place d'actions de reconnaissance visant un processus de patrimonialisation de l'esclavage et de la traite négrière étant entendu par patrimoine l'« ensemble des éléments matériels et immatériels, présenté et perçu comme un héritage qui participe activement à la définition et à la transmission de l'identité. »²⁰ Depuis une dizaine d'années, l'oubli et la mémoire se convoquent mutuellement à Bordeaux, s'interpellent au sein de l'espace public, la seconde ayant nécessairement besoin du premier pour émerger.

²⁰ Jewsiewicki B., « Patrimonialiser les mémoires pour accorder à la souffrance la reconnaissance qu'elle mérite » in Azas V. et Jewsiewicki B. (dir.), *Traumatisme collectif pour patrimoine. Regards sur un mouvement transnational*, Québec, Les Presses de l'université de Laval, 2008, p.7

Sans oubli point de mémoire. Une remise en cause de l'oubli et une indispensable posture critique *a minima* sont précieuses et se doivent d'être portées par des acteurs associatifs locaux, porte-paroles plus ou moins autodéclarés d'une population silencieuse mais non moins en attente du rétablissement d'une certaine réalité historique qui fait défaut et qui confère à ce que Catherine Coquio nomme « un mal de vérité »²¹.

²¹ Coquio Catherine, *Le mal de vérité ou l'utopie de la mémoire*, Paris, Armand Colin, 2015

3. Méthodologie

a - Une enquête en deux temps

[Un premier temps quantitatif]

L'étude a consisté tout d'abord en la mise en place d'une enquête « en ligne »²². Pour ce faire, un questionnaire a été rendu disponible sur le site de la Ville de Bordeaux relayé en cela par une intense campagne de communication auprès de la population (réseaux sociaux, presse...). Ce questionnaire, court, proposait des questions ouvertes et fermées déclinées en quatre thèmes principaux validés en amont par les membres de la « Commission mémoire ». Une première vague d'enquête a été réalisée du 1^{er} octobre au 15 novembre 2016. Une seconde vague de relance a été réalisée du 7 décembre 2016 au 1^{er} février 2017. Ce sont au total 1084 réponses qui ont pu être exploitées et dont les résultats sont présentés en suivant.

[Un second temps qualitatif]

En parallèle de l'enquête quantitative, des auditions ont été menées par les membres de la « Commission mémoire ». Ce sont ainsi cinq séries d'auditions qui ont été réalisées entre novembre 2016 et mars 2018. Au total, 42 personnes²³ ont pu être entendues issues du monde associatif local, du milieu universitaire et de l'enseignement, du milieu politique ou encore étrangères à ces sphères mais intéressées par cette problématique citoyenne et/ou concernées directement par le sujet qui avaient répondu lors de l'enquête en ligne vouloir être auditionné-e-s par la commission. Des personnes ressources (représentants d'associations, institutionnelles, politiques...) ont été également contactées et conviées par mails. Les personnes auditionnées ont ainsi pu exposer leur(s) proposition(s) visant à améliorer la visibilité et la pédagogie de la mémoire de l'esclavage au sein de l'espace public bordelais. Ce sont ces propositions que nous exposons au point 8 de ce rapport.

²² Cf. annexe 4

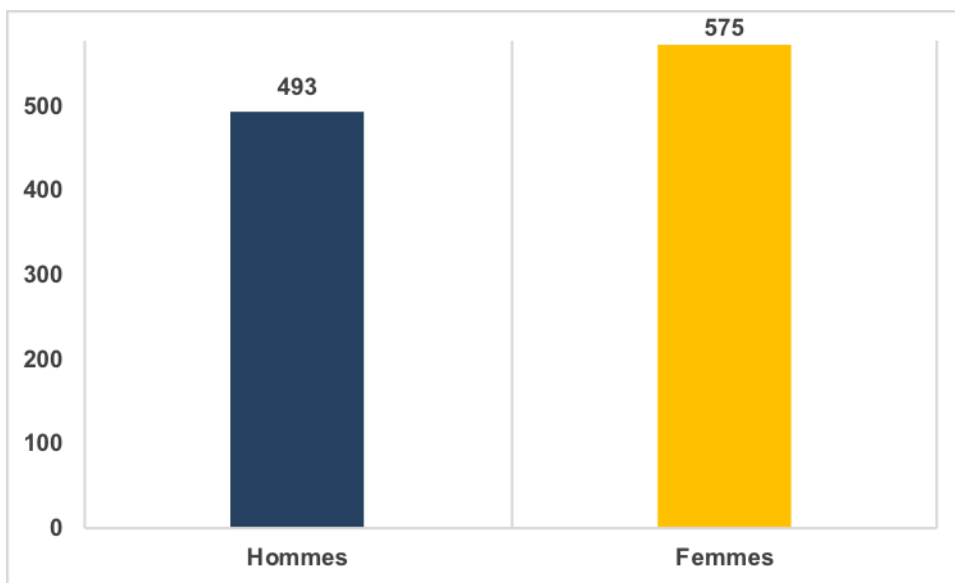
²³ Cf. annexe 5. Le 18 octobre 2016, 10 personnes ont été auditionnées par la commission ; le 15 novembre 2016, 12 personnes, et le 18 janvier 2017 12 personnes. 5 autres personnes ont été auditionnées par la suite, et 3 autres, qui ne pouvaient pas être présentes aux auditions, ont été rencontrées en parallèle par le rapporteur de la commission.

Le nombre de participants à l'enquête quantitative combiné au nombre de personnes volontaires à participer aux auditions témoignent d'un intérêt évident pour les questions mémorielles et a fortiori celles liées à l'esclavage et à la traite.

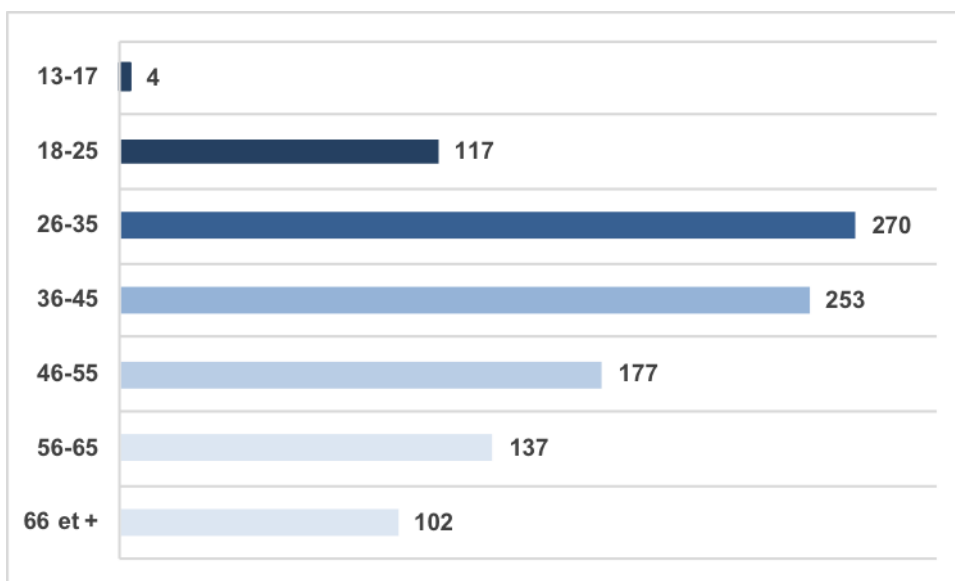
4. Le profil des répondants

a- L'âge et le sexe des répondants

Graphique 1 - Répartition par sexe



Graphique 2 - Répartition par âge

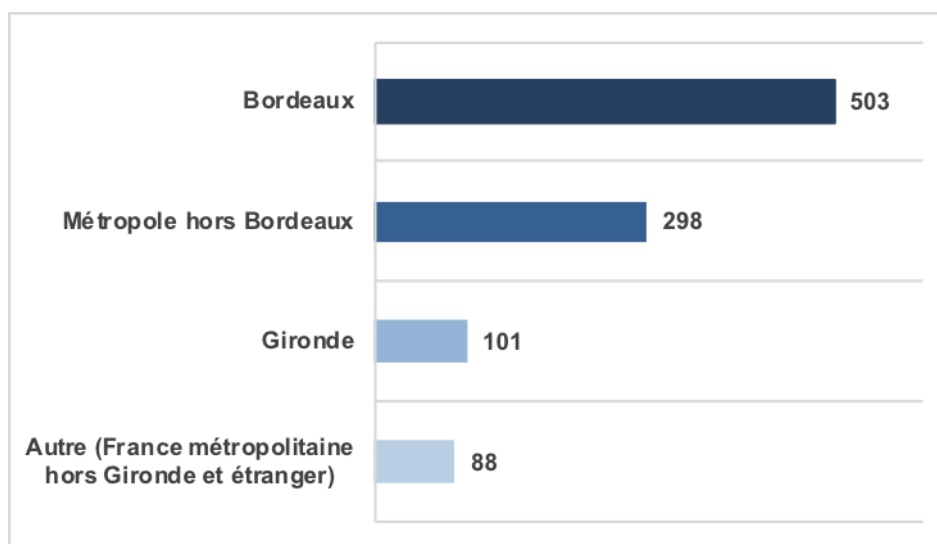


Sur les 1084 réponses exploitables, 1068 répondants ont indiqué leur sexe et 1060 leur âge. Une majorité de femmes a répondu à l'enquête soit 575 contre 493 hommes. La classe d'âge majoritairement représentée est celle des 26-35 ans, avec 270 répondantes parmi lesquels 157 femmes. Les 26-45 ans sont 253 à avoir répondu dont là aussi une surreprésentation féminine (131).

Toutefois, la représentation de l'ensemble des classes d'âges chez les répondants témoigne d'un intérêt transgénérationnel du champ mémoriel de l'esclavage et de la traite des Noirs.

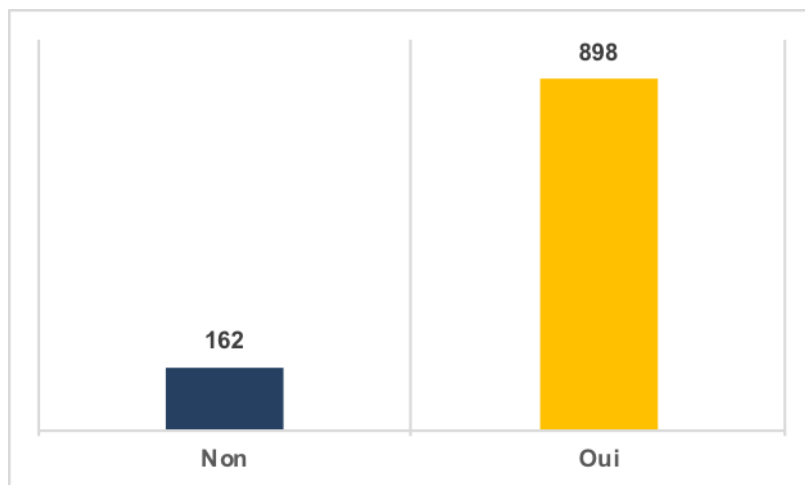
b- Le lieu de résidences des répondants

Graphique 3 - Localisation des répondants



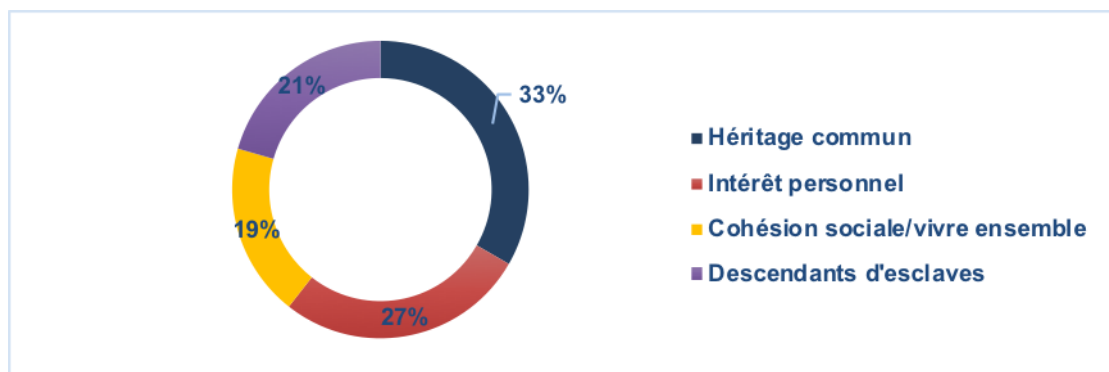
Sans grande surprise, la grande majorité des répondants au questionnaire résident à Bordeaux (503) et au sein de la métropole (298). Néanmoins, force est de constater que l'enquête a dépassé les frontières de Bordeaux métropole, et renforcé la pertinence et la nécessité d'une telle enquête pour laquelle un fort intérêt existe, pour mobiliser des personnes connaissant Bordeaux, originaires de la ville ou de la région notamment. Ainsi, 101 personnes résidentes de Gironde ont répondu à l'enquête et 88 autres ayant hypothétiquement vécu à Bordeaux et résidentes aujourd'hui en France métropolitaine (hors Gironde) ou à l'étranger ont jugé nécessaire de participer à cette enquête.

Graphique 4 - Sentiment d'être concerné par la mémoire et l'histoire de l'esclavage



Une majorité de répondants se dit être concerné par la mémoire et l'histoire de l'esclavage (898 vs 162). Ce résultat va dans le sens du nombre de participants à l'enquête et révèle ainsi l'intérêt suscité par les questions mémorielles. Cependant, les raisons conduisant les personnes à porter un intérêt plus ou moins marqué au passé esclavagiste de la ville de Bordeaux sont plurielles, tantôt portées par des valeurs citoyennes, tantôt par une logique plus personnelle.

Graphique 5 - Pourquoi vous sentez-vous concerné par la mémoire et l'histoire de l'esclavage ?

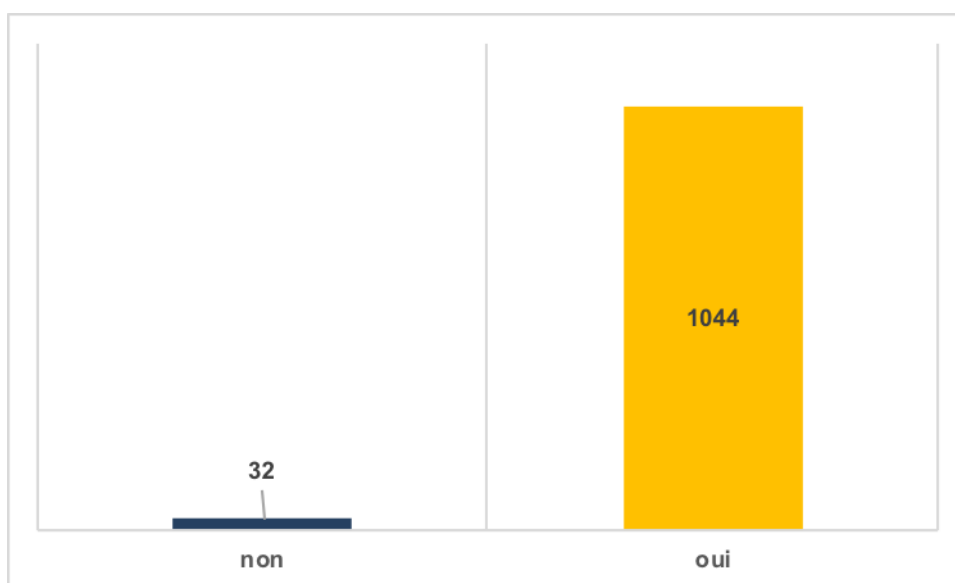


Ainsi, pour 33% des 669 répondants à la question « **Pourquoi vous sentez-vous concerné par la mémoire et l'histoire de l'esclavage ?** », il s'agit avant tout d'assumer un héritage commun, une histoire commune qui touche de près ou de loin l'identité de chacun que l'on soit ou non bordelais à partir du moment où l'esclavage et la traite appartiennent aux pages sombres de l'histoire nationale. C'est donc bien ici cette histoire en partage qui enjoint chacun d'entre nous à considérer l'esclavage, sa mémoire et son histoire comme constitutives de la communauté nationale et locale.

Pour 27% des répondants, l'intérêt personnel prime pour justifier l'attachement à la thématique de l'esclavage et à sa mémoire, en soi les personnes déclarent une curiosité réelle pour le sujet notamment parce que l'histoire de Bordeaux et plus largement l'histoire locale interrogent et interpellent les individus résidant et/ou attaché à l'histoire du site, cet intérêt personnel est ici de l'ordre de la culture générale. 21% des participants à l'enquête témoignent de leur attrait pour la question mémorielle avant toute chose parce que le sujet est aujourd'hui synonyme de cohésion sociale lorsque celui-ci est pensé sous le sceau du devoir de mémoire et du souvenir partagé, à partir du moment où les drames qui ont touché certaines communautés nationales doivent être reconnus et commémorés collectivement et ce d'autant plus lorsque la Nation a pris une part obscure dans la réalisation de ces drames. Cet attrait est renforcé pour une part des répondants par le fait que les actes de racisme et de discriminations dont les Noirs de France font l'expérience trouvent leurs racines dans le terreau esclavagiste et de la traite. En cela se souvenir de l'esclavage et de ses victimes revient à interroger les pratiques de stigmatisation et d'assignation raciales contemporaines, perdurant dans l'imaginaire collectif, auxquelles certaines minorités sont confrontées. Enfin, pour 19% des répondants, c'est parce qu'ils/elles sont descendants d'esclaves, parce qu'une douleur intérieure demeure qu'ils se considèrent concernés par l'esclavage et sa mémoire. C'est parce que l'histoire de l'esclavage et de la traite s'inscrit dans la chair de ces répondants, qu'elle est constitutive à part entière de leur identité la plus intime et suscite donc un attachement mémoriel exclusif.

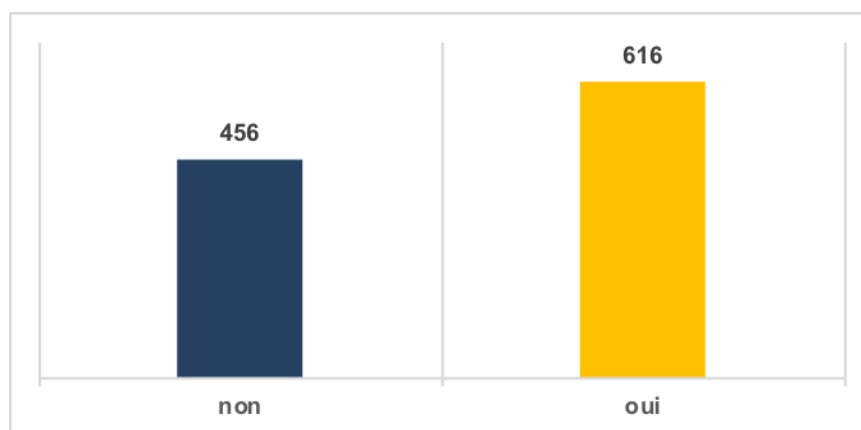
5. La politique mémorielle menée à Bordeaux

Graphique 6 - Savez-vous que Bordeaux a été un port négrier ?



Sans contestation possible, l'histoire de la ville de Bordeaux est connue pour une très grande majorité de répondant.e.s, pour ce qui concerne son rôle pris dans la traite des Noirs et l'esclavage tout du moins puisque 1044 répondant.e.s sont au fait du passé négrier du port de Bordeaux.

Graphique 7 - Connaissance de l'existence de la commémoration annuelle du 10 mai

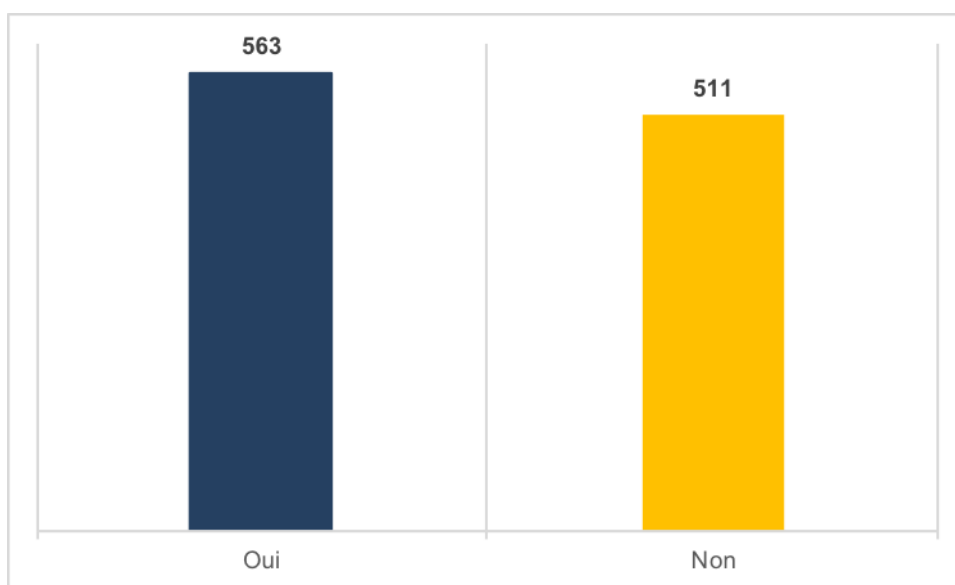


Décidée par Jacques Chirac en janvier 2006 sur proposition de Maryse Condé, alors présidente du Comité pour la mémoire de l'esclavage, la date du 10 mai fut retenue pour célébrer annuellement la « journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition »²⁴, symboliquement le 10 mai marque l'adoption en 2001 de la Loi Taubira.

²⁴ En vertu du décret n° 2006-388 du 31 mars 2006 publié au Journal officiel le 1^{er} avril 2006.

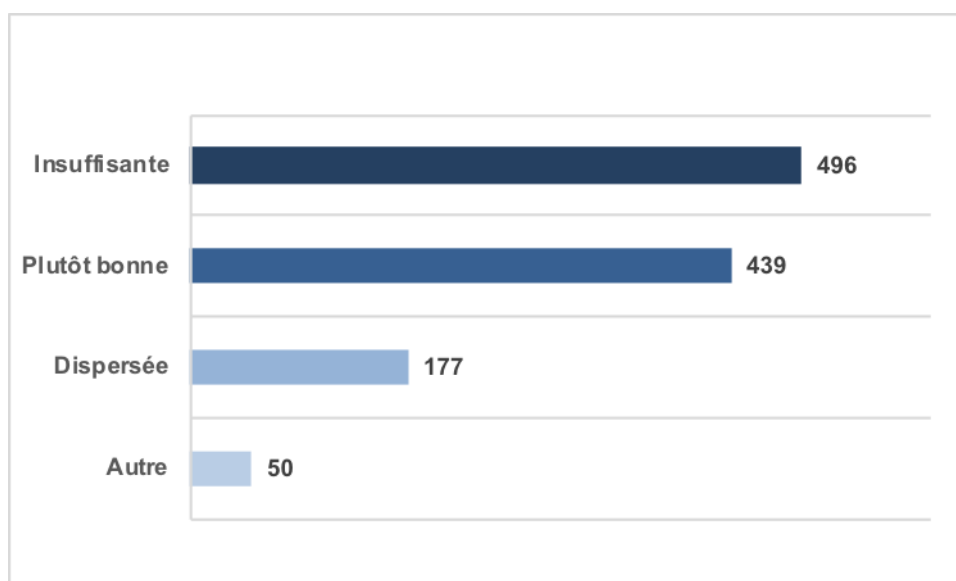
Cette journée est donc célébrée pour la première fois le 10 mai 2006. 616 répondants connaissent l'existence de cette commémoration annuelle contre 456, preuve de la nécessité de poursuivre les efforts d'information et de communication.

Graphique 8 - Connaissance du travail mémoriel déjà mené à Bordeaux

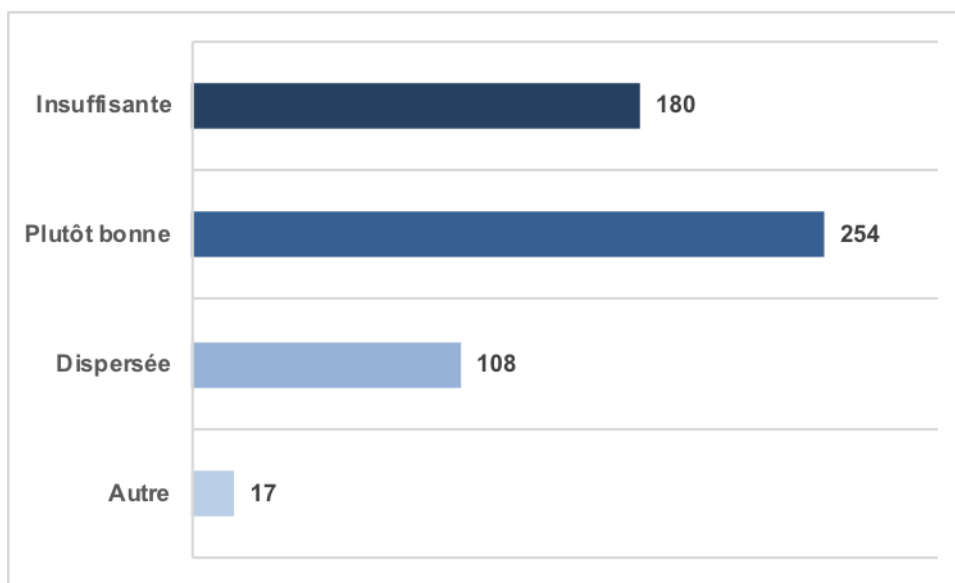


Concernant le travail mémoriel sur le champ de la traite et de l'esclavage réalisé sur Bordeaux, 563 répondants contre 511 ont connaissance de celui-ci. Cette indication laissant voir l'effort de communication qu'il y a à faire quant à l'action municipale sans toutefois remettre en question l'existant, connu et reconnu pour une majorité de participants.

Graphique 9 - Avis sur l'offre mémorielle portant sur l'esclavage



Graphique 10 – Avis sur l’offre mémorielle portant sur l’esclavage parmi les personnes ayant connaissance du travail mémoriel déjà mené à Bordeaux



496 répondant-e-s, soit une majorité, jugent insuffisante l’offre mémorielle proposée par la Ville de Bordeaux sur l’esclavage (graphique 9). 439 la jugent plutôt bonne laissant penser que les actions les plus récentes à savoir l’ouverture des salles du Musée d’Aquitaine en 2009 et les commémorations annuelles du 10 mai participent de cette reconnaissance. Toutefois, si on extrait les avis des personnes qui connaissent l’offre mémorielle à Bordeaux (graphique 10), c’est alors une large majorité (254 contre 180) qui jugent cette offre plutôt bonne.

Concernant la réponse « **Autre** » proposée à la fin de la question « **Selon vous, l’offre mémorielle portant sur l’esclavage au sein de la ville de Bordeaux est ?** », deux perceptions se dégagent sur les 50 propositions :

- Pour une partie des répondants, cette offre est jugée inutile. Se renforce ici la posture des opposants à toute forme de repentance ou d’actions mémorielles perçues comme telle « *Pas nécessaire* », « *inutile* », « *ras le bol de la repentance !* », « *rien à foutre* », « *stop à la repentance* » ; aux côtés desquels coexiste une posture visant à critiquer l’importance donnée à l’évènement historique et ainsi relativiser la nécessité qu’il y a à commémorer les victimes et à rappeler les faits : « *Totalement hypocrite considérant le fait que le passé négrier de Bordeaux est largement exagéré* », « *insupportable* », « *surdimensionné* », « *Assez ! Il y en a marre ! Que ces personnes qui veulent nous culpabiliser rentrent chez elles !* » en raison notamment du fait que des sujets sociétaux sont hautement plus prioritaires : « *Regardons*

devant », « Ce n'est pas une priorité », « Arrêtons, Il faut regarder vers l'avenir. »

- Pour une seconde partie des répondants, cette offre est jugée invisible ou méconnue et interroge sur la nécessité qu'il y a à mieux communiquer à la fois sur l'existant et sur les événements temporaires mis en place annuellement autour de la traite, du commerce triangulaire et de l'esclavage (au regard du faible échantillon de réponses « Autre ») : « *je ne suis pas au courant* » ; « *ne connaissant pas, je ne peux pas juger* », « *je n'avais pas connaissance de cette offre mémorielle* », « *je n'étais pas au courant qu'elle existait* ».

En tant que porte-parole des revendications, les associations jouent un rôle important dans le déploiement d'une politique mémorielle, qu'elle soit nationale ou locale. A la question, « **Quel(s) rôle(s) ont à jouer selon vous les associations dans la politique mémorielle menée par la Ville de Bordeaux ?** », il a été possible de dégager six rôles associés aux associations locales positionnées sur la thématique mémorielle de la traite et de l'esclavage. Six rôles pouvant être compris de manière autonome mais amenés également à se combiner les uns aux autres, à se compléter :

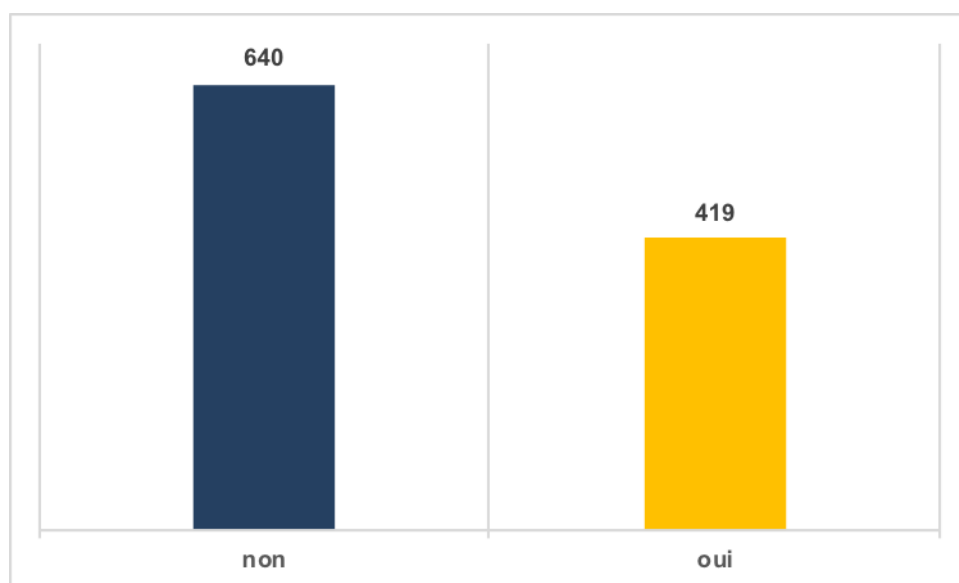
- Un premier rôle mis en exergue par les répondants est celui de **porteur de mémoire** via le devoir/travail de mémoire qui leur sont dévolu.
- Un deuxième rôle est celui d'**agitateur public** dans l'optique d'éveiller les consciences, « *elles sont le "poil à gratter" indispensable, l'élément qui oblige la ville à se questionner* ». Opérant en véritable « *lobby* », les associations sont un acteur local essentiel, juge et médiateur dans la mise en place d'une politique mémorielle en tant qu'organisation de "contrepouvoir ».
- Un troisième rôle est celui de **partenaire**. Intermédiaire entre la population et les politiques, les associations se doivent d'entretenir de bonnes relations avec la municipalité dans l'objectif de déboucher sur des actions concrètes et durables. En cela les associations se doivent d'accompagner la municipalité dans l'identification des aspects sur lesquels il est important de construire une action mémorielle et historique autour de l'esclavage en faisant remonter les demandes. Accompagnement et partenariat sont donc les maîtres mots dictant la posture associative étant entendu qu'il n'y a rien de permanent dans l'opposition et la confrontation.
- Un quatrième rôle est celui d'**entrepreneur de la cohésion sociale** en étant à l'écoute des revendications d'une population en attente de reconnaissance et en étant amené à favoriser les échanges par le biais d'actions culturelles

encourageant la mixité sociale, culturelle et ethno-raciale. Via l'organisation de manifestations « *elles diffusent la mémoire* », « *elles favorisent les échanges entre les cultures* » et ont par conséquent « *une mission de lien social et de lien interculturel* » dans lequel la mémoire de l'esclavage a toute sa place puisque « *la lutte contre les discriminations, raciales, de genre et de classe d'aujourd'hui découlent de cette époque* ».

- Enfin, nous l'avons signifié précédemment, pour nombre de répondants, les associations jouent **un rôle d'intermédiaire, de relais** avec la population. Diffusion de conseils, d'informations, mise en place d'actions à visée pédagogique, les associations en capacité de se positionner sur la thématique mémorielle de l'esclavage jouent ce rôle de « *compléter l'information assurée par la sphère publique, au sein d'établissements d'enseignement notamment* ».

6. Représenter, montrer, figurer l'esclavage

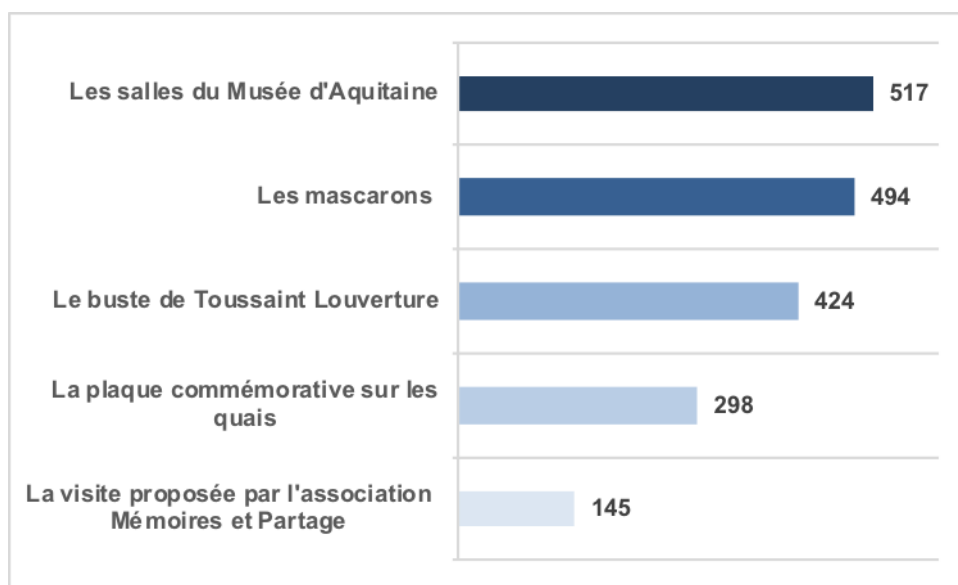
Graphique 11 - Visite d'un lieu lié à l'esclavage à Bordeaux



En contradiction avec leur connaissance des sites liés à l'esclavage, la majorité des répondants n'ont pas visité de lieu, de site rapportant l'histoire de l'esclavage, commémorant le souvenir des victimes ou de héros, à l'image de Toussaint Louverture, dont le buste est exposé rive droite dans le Parc aux Angéliques. Ainsi seulement 419 participants (contre 640) ont répondu par l'affirmative à la question « **Avez-vous déjà visité un lieu lié à l'esclavage à Bordeaux ?** » et 327 ont rapporté un ou plusieurs sites visités. Parmi les plus cités, les salles du musée d'Aquitaine dédiées à l'esclavage et la Traite loin devant (230), les quais des Chartrons et la plaque installée en 2006 (68), le buste de Toussaint Louverture (50).

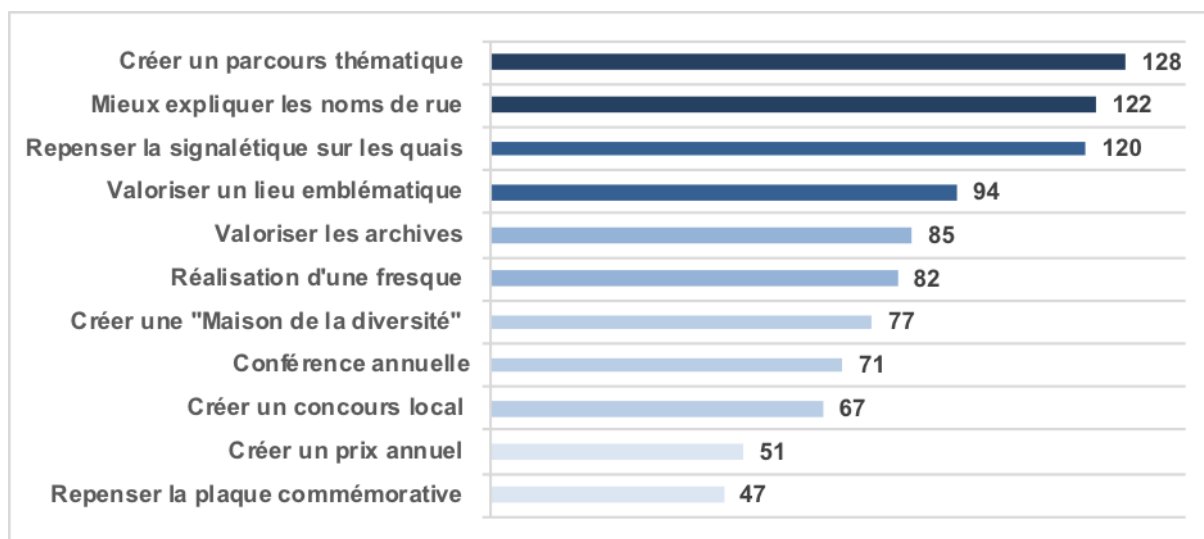
Sans pour autant considérer ce résultat comme pouvant mettre à mal la politique mémorielle jusqu'à présent menée par la Ville, il convient toutefois de s'interroger sur les outils et moyens à disposition et ceux à développer afin d'optimiser la communication autour de ces lieux, de faciliter l'accès de ces derniers, de parfaire leur visibilité et leur interconnexion.

Graphique 12 - Connaissance des sites de mémoire et d'histoire de l'esclavage



Comme nous avons pu l'observer avec la question précédente, la connaissance des sites de mémoire et d'histoire n'est pas corrélative avec leur visite. En effet, il est ici possible de constater que les sites et lieux en relation directe avec l'esclavage et la traite sont plutôt connus par une partie des répondants, connaissance qui n'est pas forcément suivie d'effets pour ce qui concerne la visite de ces lieux. Parmi les sites les plus connus, là aussi les salles du musée d'Aquitaine arrivent en tête (517) suivies des mascarons rappelant le rôle de la ville dans le commerce triangulaire visibles quai Richelieu, rue Fernand Philippart, place de la Bourse ou rue d'Aviau (494) et du buste de Toussaint Louverture (424).

Graphique 13 - Quelles sont les propositions qui vous semblent les plus pertinentes à mettre en œuvre ?



« *Création d'un parcours thématique* », « *une meilleure explication des noms de rue* » portant le patronyme d'un armateur, « *penser une signalétique sur les quais* », telles sont les trois propositions les plus souvent sélectionnées par les répondants quant aux actions les plus pertinentes à mettre en œuvre. Peu de surprise au regard de ce résultat lequel se recoupe avec les propositions émises lors des auditions.

Priment en effet des actions en lien avec la communication et l'information sur l'historique de la participation de la ville dans le commerce triangulaire d'une part, des actions en lien avec le culturel d'autre part telles que la « *réalisation d'une fresque* » ou encore la « *valorisation des archives* » ou « *d'un lieu emblématique* » pouvant notamment être modernisé en véritable lieu de mémoire.

Ces résultats se trouvent renforcés par les réponses apportées à la question « **Que manque-t-il à la ville de Bordeaux afin de compléter son travail entamé relativement à la mémoire de l'esclavage ?** ». Sur 557 réponses, deux principaux types d'actions émergent, les actions à visée éducative et informative d'une part, les actions à visée commémorative d'autre part. Les 133 réponses en lien avec des actions éducatives/informatives se positionnent auprès du travail à réaliser et/ou à renforcer auprès des scolaires et des jeunes lesquels doivent être sensibilisés très jeunes aux sujets de la traite et de l'esclavage et ses conséquences en termes de racisme et de discriminations, sur la nécessité de rendre plus visibles et lisibles les sites déjà existants et dispersés dans la ville. D'une manière générale les avis convergent vers une exigence d'informations et de communications à la fois sur le permanent mais aussi et surtout sur les actions temporaires qui impliquent une médiatisation étendue, à l'image de la commémoration annuelle du 10 mai.

Ce sont des actions telles que des expositions et des animations ayant pour thématique la traite et l'esclavage qui sont plébiscitées par une part des répondants, l'autre partie souhaitant voir davantage des plaques et des panneaux informatifs être installés aux abords des sites concernés.

En parallèle, 125 réponses portent sur des actions à visée strictement commémorative via l'édification d'un musée ou d'un mémorial ou encore la réalisation d'une œuvre d'art (statue ou sculpture) ayant pour thème l'esclavage ; l'écho à l'œuvre du sculpteur Fabrice Hyber « Le cri, l'écrit » créée en 2007 et exposée au jardin du Luxembourg résonne ici avec insistance.



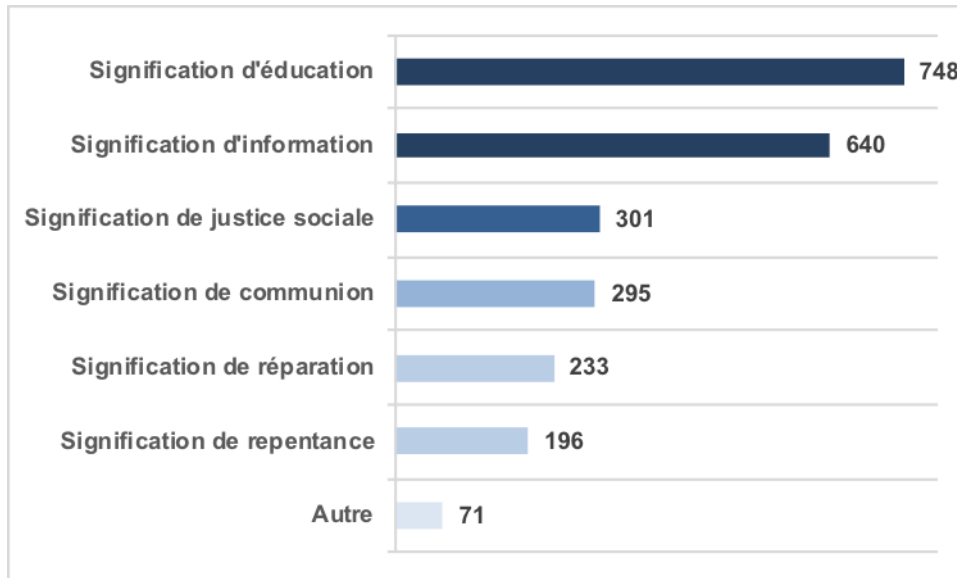
Photos : Yoann Lopez

Le souhait des participants est avant toute chose de disposer dans l'espace urbain d'un « vrai lieu de mémoire » concret et réel, imposant, « un symbole local visible », constitutif de l'identité de la ville de Bordeaux à l'image du Pero's Bridge²⁵ à Bristol ou encore du mémorial de Nantes. Nantes qui pour beaucoup de répondants se révèle être la référence française, le parangon en matière mémorielle sur laquelle Bordeaux doit s'appuyer pour développer sa politique mémorielle sur le champ du commerce triangulaire et de l'esclavage. Le champ lexical du « colossal » revient fréquemment dans les écrits des répondants, partant, ce monument commémoratif se doit d'être « imposant », « emblématique », « majeur », « d'envergure », il doit de toutes les façons être un mémorial « digne de ce nom » autrement plus visible et admirable que le buste de Toussaint Louverture ou la plaque commémorative installée sur les quais.

²⁵ Le Pero's Bridge est une passerelle dont le nom a été donné en mémoire de Pero Jones, un esclave de John Pinney ayant vécu à Bristol. John Pinney était un négociant britannique en possession de nombreuses plantations de canne et de nombreux esclaves sur l'île de Nevis.

7. Effets et impacts du processus commémoratif

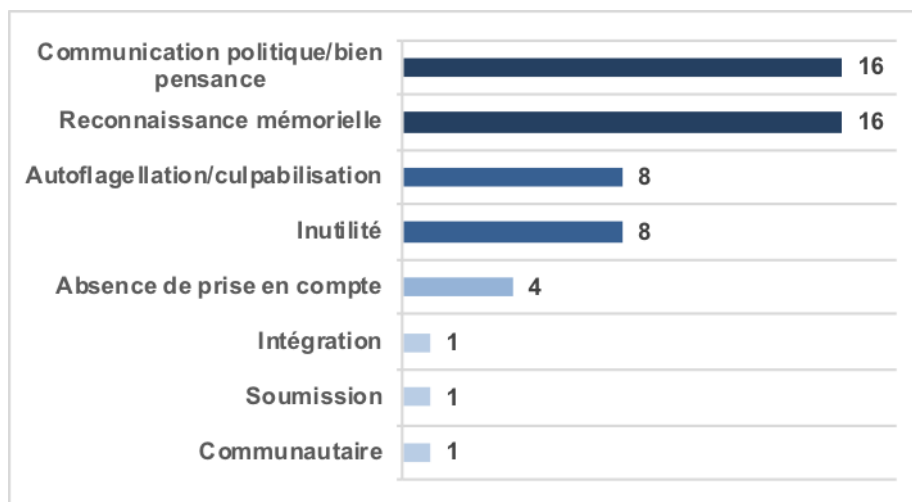
Graphique 14 - Signification de la commémoration annuelle du 10 mai



Pour une forte majorité de répondants, la commémoration annuelle du 10 mai pour la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions comporte avant tout une signification d'information et d'éducation. Ce résultat coïncide avec les éléments exposés ci-dessus concernant les actions à visée éducative/informative. En effet, les personnes sont avant toute chose en recherche d'informations et sensibles à toutes démarches visant l'expression de la parole publique locale sur ce pan de l'histoire. Le fait que la municipalité participe dignement et honnêtement à la Journée du 10 mai est perçue comme une preuve de communication autour du passé de la ville, passé aujourd'hui de plus en plus assumé. En somme, c'est bien ce genre d'initiatives que les individus souhaiteraient voir plus souvent mis en place dans l'espace urbain. Le temps commémoratif s'inscrit pour 295 répondants dans un échange collectif lors duquel les personnes ont la possibilité de se retrouver autour d'une thématique forte capable de faire s'associer un ensemble de personnes d'ordinaire étrangère les unes des autres, fusionnant autour des valeurs de citoyenneté, de justice, d'égalité et de liberté le temps de l'instant commémoratif.

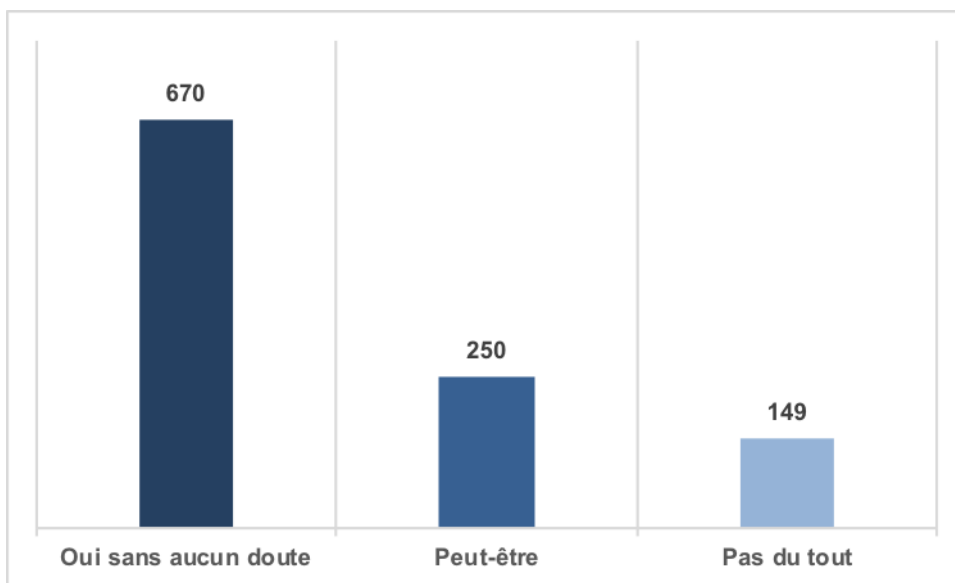
Les réponses apportées à la signification « Autre » ont pu être classées dans 8 catégories sur la base des 63 propositions obtenues :

Graphique 15 – « Autre »



Certaines réponses présentées ci-dessus témoignent des réticences de certaines personnes à l'action de commémoration visant le souvenir des victimes de la traite et de l'esclavage. Minoritaires certes, ces réponses faisant référence à « *l'inutilité* » d'un tel acte, à « *l'autoflagellation* » qu'il y a à commémorer laissent cependant entrevoir les survivances collectives relatives à l'action mémorielle perçue par certains comme une forme de repentance ne servant qu'à culpabiliser les générations actuelles. Une autre part des réponses (16) critique les cérémonies, nationale et locale du 10 mai, au titre d'une supposée hypocrisie de la part des représentants politiques et de l'Etat dans ce qui ne serait qu'une forme de « bienpensance » politique, un « *memorywashing* » déployé nationalement afin de faire cesser les « entrepreneurs de mémoire » les plus virulents.

Graphique 16 - Pensez-vous que la reconnaissance des mémoires traumatiques participe à une meilleure cohésion sociale et à une meilleure compréhension et acceptation d'autrui ?



Pour une très grande majorité de répondants (670), les reconnaissances des mémoires traumatiques telles que celles de la Shoah ou de l'esclavage et de la traite participent à un processus de revitalisation de la cohésion sociale au sens où elles offrent à voir et à comprendre certaines spécificités propres aux groupes directement concernés par les épisodes traumatiques amenés à être commémorés. Mieux connaître les faits historiques et commémorer d'une manière ou d'une autre le souvenir des victimes engage à établir une relation nouvelle entre soi et autrui, à penser la place d'autrui dans la société et les épreuves d'intégration éventuelles auxquelles il peut être confronté en raison du poids du passé qu'il porte. Dépasser le strict cadre historique, froid et dépersonnalisé, pour s'inscrire dans une démarche mémorielle, plus intérieure, intimiste, de confiance engage de fait à repenser le potentiel de sociabilité propre à chacun d'entre nous.

8. Les propositions retenues lors des auditions

Les personnes rencontrées ont avec beaucoup d'envie partagé à la fois leur vision de la politique mémorielle menée par la municipalité bordelaise, leurs critiques adressées à cette même municipalité et leurs idées afin de rendre l'esclavage et la traite plus visible et plus lisible dans l'espace public bordelais.

En amont des propositions concrètement émises par les personnes auditionnées, il convient de relever deux thématiques principales, récurrentes dans les échanges entre les membres de la commission et les participants aux auditions. Ces thématiques générales constituent avant toute chose des points de vigilance dans le traitement mémoriel de l'esclavage et de la traite négrière sur lesquels vont pouvoir venir se greffer des actions. Elles sont des espaces de réflexion dans la manière dont les élus peuvent agir sur l'espace urbain *via* l'intégration de la thématique de l'esclavage et de la traite réécrivant de fait le récit de la cité au sens qu'en donne Paul Ricœur ²⁶ et donc agir sur l'identité même de la ville, en tant que place singulière au sein de laquelle cette même identité participe à donner un sens à la politique mémorielle entreprise par la municipalité²⁷.

a) Deux thèmes sensibles émergents : la repentance et les esclavages

En premier lieu, l'attention doit être portée sur les termes de repentance et de culpabilisation au regard de la politique mémorielle engagée par la municipalité. A l'image de la première commission mémoire et des actions qui en ont découlé, les propositions faites par la nouvelle commission devraient être réalisées, selon certaines personnes auditionnées et répondants à l'enquête en ligne, sans aucun esprit de repentance, laissant supposer une reconnaissance *a minima* de l'histoire et de l'esclavage. Repentance et culpabilisation apparaissent comme des mots importants et suffisamment forts, notamment depuis 2007 et la condamnation de la repentance par le président de la République alors au pouvoir. Ainsi, pour certains auditionnés, Bordeaux bien qu'engagée dans une démarche salubre d'apaisement mémoriel « *ne doit pas devenir un lieu de repentance et de flagellation* ». Toute volonté de culpabilisation dans l'espace public serait alors à proscrire. Une telle posture renverrait selon eux à l'importance d'adopter une politique mémorielle justement proportionnée ; sans en dénier l'impératif d'en parler au sens où l'esclavage fait partie à part entière de l'histoire de la Ville, de son identité, mais il en irait de la nécessité de ne pas tomber dans l'excès.

²⁶ Ricœur P., *Temps et récit*, Paris, Seuil, Points/Essais, 1991

²⁷ Lussault M., « Des récits et des lieux : le registre identitaire dans l'action urbaine », *Annales de géographie*, t. 106, n°597, 1997, pp. 522-530

Ainsi certains jugent que la Ville n'a pas à faire beaucoup plus que ce qu'elle a fait en matière de mémoire, « *il ne faut pas tomber dans un temps où on rend les nouvelles générations coupables des crimes passés. Les commémorations, la plaque sur les quais, les salles du musée d'Aquitaine sont de bonnes actions mais suffisantes.* » Toutefois, activer une politique mémorielle acceptant en liminaire les principes de refus d'une supposée repentance ne peut qu'enclencher une politique de demi-mesure, incomplète et en cela malhonnête de la reconnaissance de l'histoire de la traite et de l'esclavage car freinée dès le départ par des postulats visant à revisiter potentiellement la vérité historique et ainsi contenir dans un cadre limitant et réducteur toute volonté de transmission mémorielle et historique établie sur des faits, connus ou reconnus.

Une seconde thématique récurrente est celle de la nécessité qu'il y a de penser les esclavages, passés et présents. Ainsi, aborder l'esclavage et la traite des 18^{ème} et 19^{ème} siècles et leur mémoire n'obère en rien de la nécessité d'approcher l'esclavage contemporain et actuel, créer une passerelle entre les différentes périodes esclavagistes et les différentes formes d'esclavage permettrait ainsi selon une avocate spécialisée en droit de l'environnement de « *remettre en perspective toutes les personnes qui n'ont pas accès à une vraie liberté et de restituer ce qu'est aujourd'hui l'esclavage.* » Utilisant l'espace d'un lieu emblématique, empreint d'une mémoire enfouie, les esclavages devraient pouvoir être représentés, montrés, commémorés par le biais d'outils pluriels, à la fois numériques et matériels de par l'importance « *qu'il y a à pouvoir toucher, la force de l'objet* ».

Tout en louant la volonté qu'il y a de créer un pont entre l'esclavage colonial et l'esclavage contemporain, la commission souhaite attirer l'attention sur le risque qu'il y a de créer un grand fourre-tout qui ignorerait les spécificités de l'esclavage colonial racialisé, celui-là même qui a créé « les races » et où l'expérience esclavagiste a fourni le soubassement de la pensée et de l'idéologie racistes. Si une ouverture peut être réalisée, pensée, imaginée entre passé et présent, une nécessaire rigueur historique et scientifique devra être tenue dans l'utilisation des termes et le rappel des faits de manière à distinguer un esclavage colonial bâti sur la différence des races et un esclavage contemporain édifié sur la stricte exploitation et domination économique rendue possible par l'inégale structuration géo-capitalistique du monde selon le schéma Nord-Sud opérant de nos jours²⁸.

²⁸ Nous remercions Myriam Cottias, membre de la commission, pour ces précisions essentielles à la mise en place d'une politique mémorielle et d'une reconnaissance historique juste et fidèle aux faits.

b) Des champs d'actions identifiés

En parallèle de ces deux espaces de vigilance dont doit tenir compte toute politique mémorielle engagée, quatre champs d'actions ont pu être identifiés au regard des propositions faites lors des auditions. Sont présentées en suivant les propositions retenues par la commission sur la base de celles émises lors des auditions. A celles-ci s'ajoutent des propositions émanant directement de la commission elle-même.

1. Priorité au dialogue, à l'interaction et aux partenariats

La priorité doit être donnée à l'éducation à partir du moment où il est considéré que ce sont les jeunes qui doivent en premier lieu être familiarisés avec ce pan de l'histoire, « *notre parole et nos actions sont alors primordiales afin de témoigner de notre responsabilité* » soulignera même une personne. La communication auprès des jeunes est prioritaire, au travers du travail réalisé autour de l'esclavage et de la traite négrière par le biais des cours d'histoire mais également par la participation de classes à des temps de commémoration lors de la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions comme cela se fait déjà, il est donc important **de maintenir et de renforcer le réalisé** (proposition n°1).

Ce sont des temps durant lesquels se doivent d'être exposés des éléments de réflexion sur les construits racistes qui ont permis de justifier le système esclavagiste et ainsi de faire le lien avec les discriminations et racismes observables aujourd'hui dans notre société. Mieux communiquer autour du 10 mai considéré comme peu connu, et faire que la réflexion menée autour de la mémoire de l'esclavage et de la traite ne soit pas l'affaire d'une semaine par an participent des points de recommandations mis en exergue par les personnes auditionnées. Par ailleurs, la mise en place de conférences au sein des lycées sur les thèmes des esclavages et de la traite apparaît s'imposer afin de renforcer l'enseignement par des interactions avec des invités experts de la question et suppose la **poursuite du partenariat entamé entre le Rectorat et la mairie**²⁹.

²⁹ Cf. annexe 9

A ce jour soulignons que le partenariat entre le Musée d'Aquitaine et le Rectorat a permis, en 2017, à 389 groupes scolaires d'effectuer une visite dans les salles du 18e (majoritairement des collégiens), soit 27% des visites, ce qui représente près de 10 000 élèves. C'est de loin la section la plus demandée du parcours permanent. Sur les actions concernant la traite et l'esclavage, le Musée est engagé et impliqué :

- Dans les 6èmes Rencontres atlantiques en mai 2017, 7èmes en préparation (mai 2019)
- Dans la Semaine de la Mémoire
- Dans la mise à disposition d'une malle pédagogique à disposition des classes depuis octobre 2017
- Dans la réalisation d'expositions régulières traitant du sujet (pour ne citer que les dernières : Voyageurs français à Cuba en 2013, Marielle Plaisir en 2014, A contre-allées en 2014 sur l'esclavage contemporain, Tromelin, l'île aux esclaves oubliés en 2016 ; et en 2019 sans doute la présentation du travail d'Emeka Okereke sur la mémoire de l'esclavage à Bordeaux.)

Le travail avec les associations bordelaises se doit également d'être renforcé à l'image de ce qui a pu être fait avec les scolaires et l'association Pourquoi pas 33 ? lors de la sortie du film biopic sur le clown Chocolat, « *avec le clown chocolat on a eu une approche ludique* » témoigne un référent associatif.

Il est ensuite retenu la proposition de créer un **prix annuel de la Ville de Bordeaux** récompensant une thèse ou une publication scientifique portant sur l'esclavage et/ou la traite négrière (proposition n°2). Un partenariat serait alors à renforcer avec les Universités de Bordeaux et les différents laboratoires de recherche.

Par ailleurs, deux propositions de partenariats sont retenues par la commission. Tout d'abord une **collaboration renforcée** entre le musée d'Aquitaine et des musées et sites patrimoniaux liés à la traite négrière et à l'esclavage (Caraïbe, Amériques, Afrique, villes portuaires de la façade atlantique). Ensuite, **un partenariat avec Haïti et la ville de Port-au-Prince** (proposition n°3). En effet, la commission considère que la Ville n'est pas compétente en matière de réparations des crimes de l'esclavage. Ce débat risquerait d'accentuer le sentiment de culpabilisation et de repentance évoqué plus haut. La commission considère néanmoins important que la Ville de Bordeaux apporte son soutien au projet de Fondation pour la mémoire, des traites et de leurs abolitions validées par Emmanuel Macron le 27 avril 2018³⁰.

³⁰ Pour rappel, avant de quitter l'Élysée, François Hollande avait confié une mission sur la mémoire de l'esclavage à Jean-Marc Ayrault. Celui-ci monta un groupement d'intérêt public, qu'il préside, avec l'objectif de créer une « fondation pour la mémoire de l'esclavage, des traites et de leurs abolitions » d'ici la fin de l'année 2018, année du 170e anniversaire de l'abolition de l'esclavage en France. Lors de la cérémonie du 170e anniversaire de l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises, Emmanuel Macron a confirmé la création de ladite Fondation pour la fin de l'année 2018. Celle-ci sera logée à l'Hôtel de la Marine, place de la Concorde à Paris, où l'abolition de l'esclavage fut décrétée le 27 avril 1848, par Victor Schoelcher.

2. Apport de l'art et plus largement du culturel dans le processus mémoriel engagé par la municipalité

Pour un certain nombre de personnes, la transmission mémorielle et l'action de commémoration et du souvenir passe nécessairement par la rencontre avec une démarche artistique capable de montrer, de matérialiser les faits historiques de l'esclavage et de la traite traduits en un objet, une réalité solide rectifiant dans le même temps une somme de souffrances issues de cette temporalité historique et autorisant de fait la convocation des victimes pour se souvenir, de mettre en scène la valeur ou le sacrifice de telle ou telle personne.

Une première proposition faite par la commission repose sur la **plantation** dans un espace pédagogique dédié du jardin Botanique, **de végétaux dont la production et le commerce furent intrinsèquement en lien avec l'esclavage** et la traite négrière tels que le coton, le café, l'indigo ou encore la canne à sucre. Ce carré végétal serait accompagné d'un panneau explicatif (proposition n°4).

Une deuxième proposition avance le fait de **(re)baptiser une institution culturelle d'envergure** du nom du poète, romancier et essayiste martiniquais Edouard Glissant, défenseur de la créolité, ardent adversaire de l'oubli et défenseur des mémoires des esclavages³¹ et de **baptiser un équipement culturel de quartier** du nom de René Maran, écrivain martiniquais, prix Goncourt 1921 ayant vécu à Bordeaux entre 1894 et 1910 (proposition n°5).

3. Déployer sur le territoire bordelais une pédagogie mémorielle 2.0 usant ainsi des nouveaux moyens d'information et de communication

Il est dit que les nouvelles technologies sont un formidable moyen « *pour mieux toucher les jeunes* » mais également afin de faciliter l'accès à l'information concernant certains sites (rues, places, bâtiments...).

Il est ainsi proposé de « **poser** » **des QR code** à l'entrée de chaque rue et de chaque bâtiments reliés d'une quelconque manière à la traite négrière, et dans un deuxième temps à l'esclavage.

³¹ Il souligne ainsi : « C'est qu'en matière de relations entre communautés, l'oubli est une manière particulière et unilatérale d'établir des rapports avec les autres, mais que la mémoire, qui est non pas une médication de l'oubli mais à la lettre son éclat et son ouverture, ne peut être que commune à tous. L'oubli offense, et la mémoire, quand elle est partagée, abolit cette offense. Chacun de nous a besoin de la mémoire de l'autre, parce qu'il n'y va pas d'une vertu de compassion ni de charité, mais d'une lucidité nouvelle dans un processus de la Relation. (...). La mémoire est innombrable mais partagée, l'oubli est une arme sans grâce. » In *Une nouvelle région du monde*, Paris, Gallimard, 2006.

Cet outil que sont les QR codes permettrait ainsi de donner des explications exhaustives pouvant être difficilement mises en place dans l'espace public : « *Il serait intéressant pour ce faire de créer des liens avec Wikipédia afin de développer le travail collaboratif* ». Ces QR code renverraient directement à un site Internet dédié qui s'attacherait notamment à proposer une page biographique détaillée sur chacun des armateurs identifiés et ayant une rue à leur nom. Le travail portant sur le nom des rues se doit d'être précis avec l'histoire pour éviter tout amalgame et faux procès, ainsi la commission propose de mandater un historien spécialiste de la période afin qu'il puisse établir une liste des rues dont le nom a à voir directement avec la traite, et dans un second temps avec l'esclavage (proposition n°6). A ce jour 6 noms de rues sont concernés par la traite négrière³².

Un partenariat avec l'Office de tourisme de la ville sera posé afin qu'un guide papier présentant les principaux « sites » en lien avec la traite et l'esclavage et un parcours de visite soient proposés.

Une action parallèle est de **donner à des noms de rue des noms d'abolitionnistes** (ex : André-Daniel Laffon de Ladebat³⁷) **et d'esclaves** ayant vécu à Bordeaux, notamment des femmes (proposition n°7).

4. Repenser et « réinventer » l'existant dans l'espace public

Pour un nombre significatif de personnes interrogées, il importe de **réaliser un monument mémoriel de grande envergure**, qui serait davantage respecté et qui viendrait compenser l'absence de visibilité de la plaque sur les quais, « *invisible* », « *trop petite* », « *méconnue* ». A ce titre, la commission propose donc la réalisation d'une œuvre mémorielle, positionnée sur le quai des Chartrons ou pouvant prendre place dans le fleuve bien que l'emplacement reste à définir. Premièrement, ce projet de par son positionnement dans la Garonne éviterait de « casser » la perspective des quais classés à l'Unesco, deuxièmement son emplacement permettrait la

³² Les plaques érigées viendraient présenter la biographie de la personne visée. Ainsi a minima, les éléments suivants seront inscrits sur les dites plaques : nom, prénom, date de naissance et de décès, les raisons de l'attribution de son nom à une rue, nombre d'expéditions financées, noms des bateaux. Cf. annexes 6, 7 et 8. ³⁷ André-Daniel Laffon de Ladebat, dit aussi Laffon-Ladébat, né le 30 novembre 1746 à Bordeaux et mort le 14 octobre 1829 à Paris, est un financier, homme politique, abolitionniste et philanthrope français. Il est remarqué par son célèbre Discours sur la nécessité et les moyens de détruire l'esclavage dans les colonies à l'Académie Royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux. Après s'être initié aux affaires d'armement naval de son père, il se consacre avec sa femme née Julie de Bacalan, principalement à la création et au développement d'une ferme expérimentale à Pessac pour le défrichement et la mise en culture des landes de Bordeaux. Cette ferme produit des céréales et elle élève aussi des vers à soie nourris grâce à une plantation de mûriers. La ferme comprend alors une maison de maître, des logements pour les valets, des bâtiments d'exploitation avec une magnanerie, un moulin à vent et, sur la rivière Peugue qui traverse le domaine, un vivier et un moulin à eau. Ce moulin monumental, dit « de Noès » aujourd'hui, a été construit en dur dès 1775 sur l'emplacement d'un moulin plus ancien en bois, comme il en existait d'autres sur le Peugue. Répertoire au patrimoine des monuments historiques, ce moulin à trois arches est particulièrement remarquable par sa façade amont : une haute niche à voûte en "cul de four" avec des moulures et une agrafe à volutes, un fronton à décor avec une conque et des plantes aquatiques, et deux grands panneaux de moulures en façade figurant de l'eau ruisselante. C'est aujourd'hui le seul vestige de tous les bâtiments de la ferme. la propriété sera vendue en parcelles, les bâtiments de ferme détruits en 1970. Aujourd'hui, seul témoin du passé heureusement restauré par la Mairie de Pessac : le Moulin à eau de Noès. ³⁸ Lussault M., *op. cit.*

création d'un lieu de mémoire où existe aujourd'hui une mémoire des lieux. Lieu emblématique au sens qu'en donne Michel Lussault, le choix des quais des Chartrons et la Garonne comme aire d'accueil d'un mémorial viendrait consolider et confirmer la politique municipale débuté en 2006 avec la pose d'une plaque. Cela permettrait d'identifier cette aire comme un site mémoriel propre à la ville de Bordeaux et de penser l'identité de la ville en tant « qu'outil privilégié d'affirmation et de promotion de singularité »³⁸. Sur proposition de la commission, **cette œuvre, sous la forme d'une statue, pourrait représenter la personne de Marthe Adélaïde Modeste Testas**³³, une esclave passée par Bordeaux et achetée par des bordelais (proposition n°8). Cette proposition est apparue importante à la commission pour plusieurs raisons : premièrement parce que Modeste Testas était une femme, deuxièmement parce qu'elle a été déportée à Saint-Domingue. Aujourd'hui Haïti, ce fait venant faire le lien avec la proposition 3 visant à créer un partenariat avec Port-au-Prince en Haïti, troisièmement parce que l'idée est ici de pouvoir identifier une personne physique faisant le lien entre Bordeaux, l'esclavage et Haïti, de pouvoir avoir affaire à quelqu'un d'identifié, d'identifiable et ainsi remettre de l'humain, et évoquer à travers elle la complexité des différents parcours.

De nombreuses personnes demandent également une **mise en valeur du buste de Toussaint Louverture** situé rive droite, au parc aux angéliques notamment par une mise en lumière de celui-ci. La commission propose de redynamiser, **revaloriser le square et le buste** avec la pose d'une plaque détaillant la biographie de Toussaint Louverture et présentant l'ensemble des bateaux partis de Bordeaux et impliqués dans la traite. Il est également souligné l'importance de mettre en valeur la sculpture avec la mise en lumière de celle-ci (proposition n°9).

Enfin, la commission propose **d'avoir recours aux transports en commun existant** pour communiquer lors de la Semaine de la Mémoire autour de l'esclavage et de la traite négrière. Il s'agirait pour cela de disposer dans les différentes rames de trams et bus des affichettes sur lesquelles des images et des citations de Césaire, de Fanon, de Glissant entre autres, se rapportant à l'esclavage et la traite seraient visibles et lisibles par les usagers (proposition n°10).

³³ Cf. annexe 10

c) Synthèse des propositions

Une synthèse des propositions peut ici être réalisée. Il ne s'agit ici en rien de juger de la pertinence des actions proposées, ou de les hiérarchiser par ordre d'importance mais bien plutôt de penser celles pouvant être déployées à plus ou moins court terme, celles ayant un coût financier raisonnable ou encore celles pouvant être perçues comme portant au mieux l'acte commémoratif.

Proposition n° 1 : Renforcer le partenariat avec le Rectorat et les acteurs associatifs

Proposition n° 2 : Création d'un Prix de la Ville

Proposition n° 3 : Renforcer les partenariats du musée d'Aquitaine avec des musées et sites patrimoniaux liés à la traite négrière et à l'esclavage (Caraïbe, Amériques, Afrique, villes portuaires de la façade atlantique) et initier un partenariat entre Bordeaux et Port-au-Prince (Haïti)

Proposition n° 4 : Création d'un jardin pédagogique à l'intérieur du jardin botanique

Proposition n° 5 : Donner les noms d'Edouard Glissant et de René Maran à des équipements culturels de la ville

Proposition n° 6 : Améliorer la pédagogie via les rues portant le nom de négriers et d'esclavagistes

Proposition n° 7 : Donner des noms d'abolitionnistes et d'esclaves ayant vécu à Bordeaux à des rues de la ville

Proposition n° 8 : Construire une œuvre mémorielle à l'effigie de Modeste Testas

Proposition n° 9 : Valoriser et aménager le square Toussaint Louverture

Proposition n° 10 : Mettre en place une campagne de communication dans les transports en commun

Conclusion

Longtemps passées sous silence, les mémoires de la traite et de l'esclavage au sein de la cité bordelaise se réveillent peu à peu. Bousculée par une interpellation continue des acteurs associatifs locaux et encouragée par des prises de position assumées au niveau national, la Ville de Bordeaux a pris conscience de la nécessité qu'il y avait à regarder en face son passé négrier. Non sans mal mais non sans raison car au-delà d'une vérité historique à rétablir et à assumer, aborder la question mémorielle de la traite et de l'esclavage participe de la (re)construction de la cohésion sociale, qu'elle soit nationale ou locale. En cela, la désignation d'une deuxième commission mémoire en 2016 entendait répondre pour partie à ce besoin absolu de reconstruction du lien social suite aux attentats. L'inscription et la reconnaissance d'une histoire particulière, le souvenir de mémoires traumatiques favorise l'estime de soi dans le fait de voir un pan de son histoire considéré et facilite la connaissance d'autrui jusqu'à présent pensé comme étranger, autre, différent.

En cela, les répondants à l'enquête ne s'y trompent pas puisque pour une majorité d'entre eux (52%), l'intérêt de l'esclavage, de la traite et de leurs mémoires relève avant tout d'un héritage commun et du vivre ensemble. Par ailleurs, les reconnaissances des mémoires traumatiques participent, nous l'avons dit plus haut, à un processus de revitalisation de la cohésion sociale. En effet, mieux connaître les faits historiques et commémorer d'une manière ou d'une autre le souvenir des victimes engage à établir une relation nouvelle entre soi et autrui.

Les actions engagées à partir de 2005 par la Ville de Bordeaux, bien qu'au demeurant dispersées dans le temps et l'espace, laissent aujourd'hui entrevoir un champ des possibles relativement vaste où l'espace urbain, en tant qu'espace social, participerait à (re)lier les sites de mémoire et d'histoire, existant et à venir et les individus. Les actions retenues et proposées par la commission ont pour objectif d'inscrire de manière pérenne, au sein de la cité, l'esclavage et la traite, leurs mémoires et leurs histoires. Etablies et construites sur la base d'expériences passées et présentes, d'interactions et d'échanges, les propositions d'actions l'ont été de manière à orienter au mieux celles-ci en fonction des doutes et incertitudes émis à la fois par les personnes rencontrées et les membres de la commission. La semaine de la mémoire 2018 et la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions à venir ouvrent un nouveau cycle devant définitivement inscrire la Ville de Bordeaux comme un acteur à part entière de la reconnaissance et de la lutte contre l'oubli d'un pan de son histoire où passé et présent sont amenés à se convoquer mutuellement, réciproquement.

Annexes

Annexe 1 : Buste de Toussaint Louverture



Source : www.bordeaux.fr

Annexe 2 : Plaque commémorative



Annexe 3 : Plaquettes de la semaine de la mémoire 2017

SEMAINE DE LA MÉMOIRE
OUVERTURE
Vendredi 5 mai / 18h
Auditorium du Musée d'Aquitaine, 20 cours Pasteur

BORDEAUX
Ma ville

COMMÉMORATIONS DE L'ESCLAVAGE, LA TRAITE NÉGRÈRE & LEURS ABOLITIONS

BORDEAUX
MÉTROPÔLE

Programme complet sur bordeaux.fr

OUVERTURE DE LA SEMAINE DE LA MÉMOIRE

Vendredi 5 mai

17h30 Parvis de l'Hôtel de Ville / Place Pey Berland
MÉMOIRES D'ESCLAVES DANSÉES
Une création artistique mettant en avant la mémoire chorégraphique issue du patrimoine tribal, très présente dans les danses urbaines actuelles et qui, au temps de l'esclavage, représentait un exutoire aux traitements inhumains subis.
Association MC United

18h Musée d'Aquitaine / 20 cours Pasteur
OUVERTURE
Avec **Alain Juppé**, maire de Bordeaux, président de Bordeaux Métropole, ancien Premier ministre, et **Yoann Lopez**, sociologue qui présentera les résultats de l'enquête en ligne sur la mémoire de l'esclavage à Bordeaux.

MÉMOIRES D'ESCLAVE
Un spectacle musical interprété par Gladys Amoros, Michel Foizon et Philippe Charlot sur la vie de Frederick Douglass, ancien esclave devenu une grande figure abolitionniste, écrivain et homme politique américain, conté et mis en musique par un trio d'artistes porté par le son du blues et de l'harmonica.
Institut des Afriques

Un cocktail clôturera la soirée.

<p>OUVERTURE DE LA SEMAINE DE LA MÉMOIRE Vendredi 5 mai</p> <p>17h30 Parvis de l'Hôtel de Ville / Place Pey Berland MÉMOIRES D'ESCLAVES DANSÉES Une création artistique mettant en avant la mémoire chorégraphique issue du patrimoine tribal, très présente dans les danses urbaines actuelles et qui, au temps de l'esclavage, représentait un exutoire aux traitements inhumains subis. <i>Association MC United</i></p> <p>18h Musée d'Aquitaine / 20 cours Pasteur OUVERTURE Avec Alain Juppé, maire de Bordeaux, président de Bordeaux Métropole, ancien Premier ministre, et Yoann Lopez, sociologue qui présentera les résultats de l'enquête en ligne sur la mémoire de l'esclavage à Bordeaux.</p> <p>MÉMOIRES D'ESCLAVE Un spectacle musical interprété par Gladys Amoros, Michel Foizon et Philippe Charlot sur la vie de Frederick Douglass, ancien esclave devenu une grande figure abolitionniste, écrivain et homme politique américain, conté et mis en musique par un trio d'artistes porté par le son du blues et de l'harmonica. <i>Institut des Afriques</i></p>	<p>CÉRÉMONIE OFFICIELLE Mardi 6 mai</p> <p>10h30 Parvis de l'Hôtel de Ville / Place Pey Berland MÉMOIRES D'ESCLAVES DANSÉES Une création artistique mettant en avant la mémoire chorégraphique issue du patrimoine tribal, très présente dans les danses urbaines actuelles et qui, au temps de l'esclavage, représentait un exutoire aux traitements inhumains subis. <i>Association MC United</i></p> <p>18h Musée d'Aquitaine / 20 cours Pasteur OUVERTURE Avec Alain Juppé, maire de Bordeaux, président de Bordeaux Métropole, ancien Premier ministre, et Yoann Lopez, sociologue qui présentera les résultats de l'enquête en ligne sur la mémoire de l'esclavage à Bordeaux.</p> <p>MÉMOIRES D'ESCLAVE Un spectacle musical interprété par Gladys Amoros, Michel Foizon et Philippe Charlot sur la vie de Frederick Douglass, ancien esclave devenu une grande figure abolitionniste, écrivain et homme politique américain, conté et mis en musique par un trio d'artistes porté par le son du blues et de l'harmonica. <i>Institut des Afriques</i></p>
<p>VILLAGE DE LA MÉMOIRE Samedi 6 mai / 11h-22h Square Raymond Lacroix / Quartier de Doyenne</p> <p>10h30 Ouverture officielle de la semaine de la mémoire de l'esclavage à Bordeaux par le maire Alain Juppé.</p> <p>11h30 Conférence de presse de l'association Association des Américains de Bordeaux et de l'association Association des Africains de Bordeaux.</p> <p>12h30 Déjeuner communautaire.</p> <p>14h30 Conférence de presse de l'association Association des Américains de Bordeaux et de l'association Association des Africains de Bordeaux.</p> <p>16h30 Conférence de presse de l'association Association des Américains de Bordeaux et de l'association Association des Africains de Bordeaux.</p> <p>18h30 Conférence de presse de l'association Association des Américains de Bordeaux et de l'association Association des Africains de Bordeaux.</p>	<p>6^{ème} RENCONTRES ATLANTIQUES Jeudi 11 mai / 19h Musée d'Aquitaine / 20 cours Pasteur</p> <p>Vendredi 12 mai / 19h Musée d'Aquitaine / 20 cours Pasteur</p> <p>19h30 Conférence de presse de l'association Association des Américains de Bordeaux et de l'association Association des Africains de Bordeaux.</p> <p>20h30 Conférence de presse de l'association Association des Américains de Bordeaux et de l'association Association des Africains de Bordeaux.</p> <p>21h30 Conférence de presse de l'association Association des Américains de Bordeaux et de l'association Association des Africains de Bordeaux.</p>
<p>PROJECTION DE CEDDO D'OUSMANE SEMBENE Samedi 6 mai / 15h30 Musée d'Aquitaine / 20 cours Pasteur</p> <p>15h30 Ouverture officielle de la semaine de la mémoire de l'esclavage à Bordeaux par le maire Alain Juppé.</p> <p>16h30 Conférence de presse de l'association Association des Américains de Bordeaux et de l'association Association des Africains de Bordeaux.</p> <p>17h30 Déjeuner communautaire.</p> <p>18h30 Conférence de presse de l'association Association des Américains de Bordeaux et de l'association Association des Africains de Bordeaux.</p> <p>19h30 Conférence de presse de l'association Association des Américains de Bordeaux et de l'association Association des Africains de Bordeaux.</p>	<p>VAISSEAU FANTÔME, LES REVENANTS Jeudi 11 mai / 17h Galerie Calixte / 10, rue de la République</p> <p>17h Ouverture officielle de la semaine de la mémoire de l'esclavage à Bordeaux par le maire Alain Juppé.</p> <p>18h Conférence de presse de l'association Association des Américains de Bordeaux et de l'association Association des Africains de Bordeaux.</p> <p>19h Déjeuner communautaire.</p> <p>20h Conférence de presse de l'association Association des Américains de Bordeaux et de l'association Association des Africains de Bordeaux.</p> <p>21h Conférence de presse de l'association Association des Américains de Bordeaux et de l'association Association des Africains de Bordeaux.</p>
<p>BORDEAUX FACE À SON PASSÉ, AU TRAVERS DES ARTISTES AFRICAINS Samedi 6 mai / 19h Musée d'Aquitaine / 20 cours Pasteur</p> <p>19h Ouverture officielle de la semaine de la mémoire de l'esclavage à Bordeaux par le maire Alain Juppé.</p> <p>20h Conférence de presse de l'association Association des Américains de Bordeaux et de l'association Association des Africains de Bordeaux.</p> <p>21h Déjeuner communautaire.</p> <p>22h Conférence de presse de l'association Association des Américains de Bordeaux et de l'association Association des Africains de Bordeaux.</p>	<p>LIEU DE MÉMOIRES Samedi 6 mai / 18h Musée d'Aquitaine / 20 cours Pasteur</p> <p>18h Ouverture officielle de la semaine de la mémoire de l'esclavage à Bordeaux par le maire Alain Juppé.</p> <p>19h Conférence de presse de l'association Association des Américains de Bordeaux et de l'association Association des Africains de Bordeaux.</p> <p>20h Déjeuner communautaire.</p> <p>21h Conférence de presse de l'association Association des Américains de Bordeaux et de l'association Association des Africains de Bordeaux.</p>
<p>FEMMES ET ESCLAVAGE MODERNE Mardi 6 mai / 18h Place Jacques et Justine / 10, place Pey Berland</p> <p>18h Ouverture officielle de la semaine de la mémoire de l'esclavage à Bordeaux par le maire Alain Juppé.</p> <p>19h Conférence de presse de l'association Association des Américains de Bordeaux et de l'association Association des Africains de Bordeaux.</p> <p>20h Déjeuner communautaire.</p> <p>21h Conférence de presse de l'association Association des Américains de Bordeaux et de l'association Association des Africains de Bordeaux.</p>	<p>L'ÉNIGME DU TRIANGLE NOIR Vernissage Samedi 6 mai / 19h30</p> <p>19h30 Ouverture officielle de la semaine de la mémoire de l'esclavage à Bordeaux par le maire Alain Juppé.</p> <p>20h30 Conférence de presse de l'association Association des Américains de Bordeaux et de l'association Association des Africains de Bordeaux.</p> <p>21h30 Déjeuner communautaire.</p> <p>22h30 Conférence de presse de l'association Association des Américains de Bordeaux et de l'association Association des Africains de Bordeaux.</p>

Annexe 4 : Questionnaire d'enquête

Commission mémoires – Observatoire bordelais de l'égalité – Ville de Bordeaux

Enquête sur la mémoire de l'esclavage sur le territoire de Bordeaux

Le développement de la Ville de Bordeaux au 18^{ème} siècle est en grande partie dû au commerce triangulaire (la traite négrière) et au commerce en droiture (transports de denrées coloniales). Bordeaux fut en effet l'un des principaux ports négriers en France, et le 1^{er} port colonial. La Ville a engagé il y a plus de 10 ans un important travail de mémoire, car comme le disait le très regretté Aimé Césaire, « le racisme a commencé avec la colonisation car il a fallu légitimer cette entreprise ». Ce travail s'est traduit par différentes actions. Mais aujourd'hui, Alain Juppé, maire de la Ville, veut aller plus loin. Il a donc confié le soin à une commission d'experts de lui faire des propositions d'ici la fin de l'année 2016 pour poursuivre et amplifier ce travail. Cette commission a souhaité être à l'écoute des demandes du grand public, c'est la raison pour laquelle elle a élaboré ce questionnaire dont le temps de réponse ne prend que quelques minutes. Nous vous remercions par avance du temps que vous pourrez y consacrer.

I. La politique mémorielle menée à Bordeaux

- Q1. Savez-vous que Bordeaux a été un port négrier ?
- Oui
 Non
- Q2. Savez-vous qu'il existe une commémoration annuelle chaque 10 mai pour la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions ?
- Oui
 Non
- Q3. Saviez-vous qu'un travail mémoriel a déjà été mené à Bordeaux :
- Oui
 Non
- Q4. Selon vous, l'offre mémorielle portant sur l'esclavage au sein de la ville de Bordeaux est : (plusieurs réponses possibles)
- Bonne
 Suffisante
 Dispersée
 Insuffisante
 En cours de rattrapage
 Autre :
- Q5. Quel(s) rôle(s) ont à jouer selon vous les associations dans la politique mémorielle menée par la Ville de Bordeaux ?
-
- Quelles sont celles que vous connaissez (pouvez-vous si possible préciser les coordonnées de chaque structure citée)?
-

II. Représenter, montrer, figurer l'esclavage

- Q6. Avez-vous déjà visité un lieu lié à l'esclavage à Bordeaux ?
- Oui
 Non
- Si oui, lequel ou lesquels ?

1

Enquête sur la mémoire de l'esclavage à Bordeaux

Q7. Parmi les sites de mémoire et d'histoire de l'esclavage ci-dessous, quels sont ceux que vous connaissez (plusieurs réponses possibles) ?

- Les salles XVIII^{ème} siècle du Musée d'Aquitaine
- Le buste de Toussaint Louverture rive droite
- La plaque commémorative sur les quais
- La visite proposée par l'association Mémoires et partage intitulée « Bordeaux nègre »
- Les mascarons sur les façades des bâtiments des quais des Chartrons

Q8. L'offre de mémoire locale est-elle selon vous représentative de l'histoire de la ville ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Pourquoi ?

Q9. Que manque-t-il à la ville de Bordeaux afin de compléter son travail entamé relativement à la mémoire de l'esclavage ?

.....

III. Effet et impacts de la connaissance de la mémoire

Q10. Quelle signification donnez-vous à la commémoration annuelle nationale du 10 mai pour les mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions (plusieurs réponses possibles) ?

- Une signification d'information
- Une signification d'éducation
- Une signification de justice sociale
- Une signification de réparation
- Une signification de repentance
- Une signification de communion
- Une signification autre

Si autre signification, laquelle ? :

Q11. Pensez-vous que la reconnaissance des mémoires traumatiques (esclavage, Shoah, colonisation,...) participe à une meilleure cohésion sociale et à une meilleure compréhension et acceptation d'autrui ?

- Oui sans aucun doute
- Peut-être
- Pas du tout

Expliquez :

Q12. Remarques et suggestions :

.....

Q13. Souhaitez-vous être reçu par la Commission pour une audition ?

- Oui
- Non

Si oui, pouvez-vous préciser vos coordonnées ou celles de la structure si vous représentez une association :

.....

IV. Vous

Q14. Vous êtes :

- Une femme Un homme

Q15. Age : [_]

Q16. Commune de résidence :

Q17. Vous sentez-vous concerné par la mémoire et l'histoire de l'esclavage ?

- Oui
 Non

Pourquoi ?

Nous vous remercions d'avoir bien voulu répondre à cette enquête.

Annexe 5 : Personnes auditionnées

M Arnauld
M Jean-Pierre Bacardats
Mme Axelle Balguerie
M Pierre de Bethman
M Eric Boisumeau (Rectorat)
Mme Paolina Caro-Astorga (Labo
décolonial) M
Christian Coste
Mme Dominique Deblaine
M Sylvain Declochez M Stephan
Delaux (Adjoint au maire en charge du
tourisme, de la promotion touristique du
territoire, de l'animation de la ville et de
la vie fluviale)
Mme Valentine Deudon-Guercy
M Manuel Dias (RAHMI)
M Philippe Dona
M Philippe Doutreloux (Musée de
l'histoire maritime de Bordeaux)
Mme Julie Drouillet
Mme Linda Dugrip (Rectorat)
Mme Delphine Jamet
M Cyril Lopez (Archives de Bordeaux)
M Jean-Pierre Lefèvre (Pourquoi pas
33)
M Guy Lenoir (MC2A)
M Hugues Martin (ancien Maire de
Bordeaux)
M Nicolas Martin (Directeur de l'Office
de Tourisme)
Mme Marthe Mbella (vice-présidente
du CRAN Aquitaine) M William
Meignin
M Bertrand Moolenaar
Mme Lyvia Nabor
M Michel Naud
M Gabriel Oçafrain
Mme Marie-Laure Piroth

M Robert Pierron (Musée de l'histoire
maritime de Bordeaux)
M Olivier Saint-Léger (La
Cosmopolitaine)
M Ousmane Sary (Mémoires et
Partages)
M Patrick Serres (Mémoires et
Partages)
Mr Yves Simone
M Chris de Rauville
M Mathieu Rouveyre
M Sébastien Théry
M Louis-Georges Tin (Président du
CRAN France)
Mme Louise Tschanz
M Randolph Voyard
M Robert Vriet (Musée de l'histoire
maritime de Bordeaux)
M Claude Yabanda (Secrétaire
Général Adjoint du CRAN Aquitaine)

Annexe 6 : Note sur les voies de Bordeaux portant des noms de présumés négriers



Bordeaux, le 1^{er} décembre 2017

Monsieur Fabien Robert
maire adjoint à la culture et au patrimoine

s/c de **Madame Claire Andries**
directrice générale des affaires culturelles

Affaire suivie par
Frédéric Laux

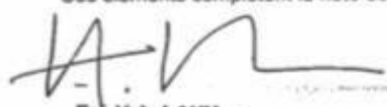
NOTE SUR LES VOIES DE BORDEAUX PORTANT DES NOMS DE PRÉSUMÉS NÉGRIS

Par courrier du 25 août 2017, M. Karfia Diallo, président de l'association Mémoires et Partages a demandé au Maire que soient apposés des panneaux explicatifs à proximité des plaques dénommant les voies portant le nom de personnages qui auraient joué un rôle actif dans la traite négrière. Sa demande porte sur vingt-deux voies.

Il est à noter qu'en 2010, M. Diallo avait adressé, au titre de l'association DiversCités, une demande qui visait à faire renommer vingt-cinq voies. M. François Hubert, directeur du musée d'Aquitaine, avait rédigé en juin 2010 une note donnant des éléments de réponse. Par rapport à cette première demande, Colbert a été ajouté à la liste, tandis que quatre noms en ont disparu : Emile Pereire, Bonnafé, Theresia Gabarrus, Wüstenberg.

Des recherches longues et approfondies ont été effectuées dans le fonds des archives de la Ville. Ces recherches ont visé à déterminer précisément la date à laquelle les noms ont été officiellement (par délibération du conseil municipal ou par arrêté du maire) donné aux rues, ainsi que les justifications de ces choix. On pourra, toutefois, que pour certaines voies, on ignore la date à laquelle elles ont reçu leur dénomination et/ou la justification officielle du choix qui en a été fait.

Ces éléments complètent la note de M. Hubert de juin 2010.


Frédéric LAUX
Directeur des Archives Bordeaux Métropole

Toute correspondance
doit être adressée à

archives Bordeaux métropole
Parc des Archives
33100 Bordeaux
Tél : 33 53 56 10 20 55
Fax : 33 53 56 52 43 24
archives@bordeaux-metropole.fr
archives.bordeaux-metropole.fr



Cours Bauguerie-Stuttenberg : dénomination par arrêté du 25 août 1864.

Notice biographique, justification du choix des noms donnés à certaines voies publiques de la Ville de Bordeaux par arrêté du 25 août 1864 :

« Pierre Bauguerie-Stuttenberg, né à Bordeaux en 1779, mort à Bagnères (Pyrénées) le 19 août 1875. Concourt à procurer, en 1817, la substitution d'un pont en pierre à un pont à travées en charpente, en construction devant Bordeaux. Coopère puissamment à la création de la Banque de Bordeaux, de la Caisse d'Épargne de cette ville, de l'entrepôt réel, du service des bateaux à vapeur sur la Garonne, des Bains des Quinconces; seconde l'étude de la création de canaux dans les Landes; membre de la Chambre de Commerce.

Le premier qui ait donné en France l'exemple de ce que peut, en faveur de la prospérité du pays, l'esprit d'association appliqué à l'industrie. »

Rue Pierre Baour : date inconnue de dénomination. Régularisation par délibération du 16 décembre 1983.

Ce nom a été proposé au Maire en 1874 par la chambre de commerce et le tribunal de commerce. Justification de cette proposition conjointe (lettres des présidents de la chambre et du tribunal au maire d'avril et mars 1874) : « Pierre Baour, juge au tribunal de commerce en 1816 et 1821, président du tribunal en 1828 ».

Pierre Baour (1776-1858), chef d'une puissante maison de négoce protestante. Fondateur du dépôt de mendicité en 1828. La maison de négoce Baour a armé à la traite entre 1785 et 1792 : Pierre Baour, âgé de 14 ans en 1792, n'y a donc pas pris part lui-même.

Rue de la Béchade : dénomination par arrêté du 20 mars 1939.

Il s'agit d'un ancien chemin vicinal dénommé « chemin de la Béchade de Bacchus », en relation avec un lieu-dit sans rapport avec la famille de Béchade (et non de La Béchade).

Rue Bethmann : dénomination par arrêté du 20 mars 1939.

Alexandre de Bethmann (1805-1871), maire de Bordeaux (1857-1870), administrateurs des hospices de 1854 à 1870, en charge du service des enfants assistés.

Son nom a été proposé au Maire par les Hospices de Bordeaux en 1874, au nombre des « personnes dévouées aux intérêts des pauvres ».

Rue Colbert : dénomination par arrêté du 17 mars 1826. Sans justification (mais le personnage ne semble pas le requérir).

Rue Daniel Guestier : dénomination en 1881, régularisée par délibération du 25 février 1952.

Ce nom a été proposé au Maire en 1874 par la chambre de commerce et le tribunal de commerce. Justification de cette proposition conjointe (lettres des présidents de la chambre et du tribunal au maire d'avril et mars 1874) : « Daniel Guestier, président du tribunal de commerce e, 1807, réélu en 1810 et 1814 ».

Daniel Guestier (1755-1847) part pour Saint-Domingue à l'âge de 15 ans où il fait fortune, comme armateur et planteur. Fonde en 1802 une maison de négoce de vin.

Rue David Gradis : arrêtés des 20 janvier et 31 août 1866.

Justification : « éminent négociant ».

Rue Desse : arrêté du 22 juillet 1889.

Sans justification.

Passage Féger : délibération de la Jurade du 27 juillet 1769 portant que « conformément aux vœux du public les mots « place Féger » subsisteront à la place où ils ont été inscrits en reconnaissance des soins que M. Féger s'était donné pour rendre praticable cette place et les rues qui y aboutissent ». Féger avait demandé que son nom, attribué par ordonnance de la Jurade, ne soit pas donné à cette place ni, sans doute, au passage adjacent.

Par délibération du 5 août 1932, la place Féger est renommée Paul Doumer. Ne subsiste plus que le passage Féger.

Etienne Féger de Latour, négociant, greffier en chef au Parlement en 1763, jurat en 1767.

Rue Fonfrède : anciennement rue Dufaure. Apparaît dans l'*Etat de concordance entre l'ancien et le nouveau numérotage, avec l'indication des changements des noms des voies. 1842-1843*, publié par la Ville en 1843.
Sans justification.

Rue Gramont : anciennement rue du Prê Ferrachapt. Apparaît dans l'*Etat de concordance entre l'ancien et le nouveau numérotage, avec l'indication des changements des noms des voies. 1842-1843*, publié par la Ville en 1843.
Sans justification.

Place John Lewis Brown : délibération du 14 février 1977.
Justification (dossier préparatoire de la commission de viographie) : artiste peintre (1829-1890). Confirmation par une note de Jean-Paul Avisseau, directeur des Archives de la Ville, au maire en date du 15 novembre 1983, à la suite d'une réclamation d'un descendant estimant que la voie attribuée (« un haricot directionnel ») n'est pas digne de son grand-oncle : « Il faut avouer que c'est maigre pour un peintre de grand talent, né à Bordeaux en 1829, et dont notre musée des beaux-arts possède de fort belles toiles. Il fut, vous le savez, le maître incontesté de Toulouse-Lautrec ».

Place Johnston : existe en 1924, mais sans être officiellement dénommée.
Sans justification.

Cours Journu Aubert : arrêté du 25 août 1864.
Notice biographique, justification du choix des noms donnés à certaines voies publiques de la Ville de Bordeaux par arrêté du 25 août 1864 :
« Bernard Journu Aubert, né à Bordeaux en 1748, mort le 19 janvier 1815. Président de la chambre et du tribunal de commerce, administrateur du Département, député à l'Assemblée législative, membre du Sénat ».

Rue de Kater : délibération du 12 juillet 1898.
Justification : « Ancienne rue Saint-Bruno. Pierre de Kater, d'origine hollandaise, fut un des premiers négociants de Bordeaux au XVIII^e siècle. Il fut successivement directeur de la chambre de commerce, premier consul de la Bourse (1725), juge de la Bourse (1727), administrateur de l'hôpital Saint-André. Jurat de Bordeaux en 1732, il fut anobli en 1733 ».

Place Lainé : délibération des 11 septembre et 11 novembre 1818.
Sans justification.

Place Mareilhac : délibération du 19 avril 1901
Justification : « J.-B. Mareilhac, né à Bordeaux en 1756, mort en 1838, a été, pendant plus de 30 ans, magistrat consulaire : maire de Bordeaux en 1796; membre de la Chambre de commerce; membre du Conseil général de la Gironde. Il donna le 4 floréal an II, 20 000 livres pour la construction d'un navire de guerre. »

Cours Portal : arrêté du 25 août 1864
Notice biographique, justification du choix des noms donnés à certaines voies publiques de la Ville de Bordeaux par arrêté du 25 août 1864 :
« Baron Portal, ancien négociant à Bordeaux, membre de la Chambre des députés, ministre de la Marine de 1818 à 1821, introducteur des moutons Mérinos dans la Gironde; a légué à la Ville un beau Cabinet d'Histoire Naturelle ».

Place Ravezies : délibération du 19 avril 1901.
Justification : « Nom du propriétaire qui forma le quartier par l'ouverture du cours Saint-Louis, de la rue du Jardin Public, du cours du Médoc et de la place dont il s'agit. Monsieur Ravezies est né en 1795 et décédé en 1877 ».

Jean-Paul Avisseau, dans une note en date du 22 décembre 1989, précise : « Jean Emile Ravezies (1795-1877), né et mort à Bordeaux, était un riche cordier, propriétaire du bel hôtel Ravezies, rue Jules Guesde, qui a été démoli en 1957 lors de l'agrandissement de la place des Capucins. La place qui porte son nom et l'actuel boulevard Alfred Daney ont été formés en 1865 sur les terrains offerts en majeure partie par lui à la ville de Bordeaux ».

Rue Saige : arrêté du 25 août 1864

Notice biographique, justification du choix des noms donnés à certaines voies publiques de la Ville de Bordeaux par arrêté du 25 août 1864 :

« Saige, le plus riche négociant de Bordeaux et l'un des plus honorables, maire de Bordeaux en 1791, condamné à mort par la commission militaire sous la Terreur et décapité ».

Passage Sarget : aucune information.

Le passage, acquis par la Ville en 1919, porte le nom de celui qui le fit aménager en 1878, le baron Jonathan-Auguste Sarget de La Fontaine, fils de l'armateur Jean-Auguste mort en 1851.

Annexe 7 : Note concernant les rues portant des noms de négriers à Bordeaux

Par François HUBERT

((Anthropologue, conservateur en chef du patrimoine)

Étude réalisée en Juin 2010

En 2010, l'association *DiversCités*, qui s'appelle aujourd'hui *Mémoires et partages*, avait lancé une campagne pour débaptiser les noms de rues de négriers. Selon elle, vingt-cinq rues bordelaises portaient des noms de négriers ce qui plaçait la Ville loin devant les autres villes portuaires pour honorer les auteurs de ce sinistre commerce. Cette situation plutôt étrange nous avait amené à mener cette petite recherche.

En réalité, il s'avère que parmi les noms cités, moins de dix peuvent être identifiés aujourd'hui comme ayant assurément organisé des expéditions négrières et Bordeaux est comparable à Nantes et le Havre pour le nombre de rues concernées*.

L'attribution des noms de rues

Un sondage effectué par Agnès Vatican alors directrice des archives municipales avait montré que beaucoup de noms de rues ont été donnés en 1864 et après cette date. Il s'agissait de moderniser les noms qui avaient une origine trop rurale et de séculariser des dénominations qui pouvaient appartenir à des établissements religieux disparus. Cela correspondait aussi à une extension de la ville et il fallait nommer de nouvelles voies. C'est pourquoi on choisit de valoriser les grands hommes de la Cité, c'est-à-dire les notables de la fin du XVIIIe et du XIXe siècles.

Cependant, mis à part David Gradis, les plus importants armateurs qui ont financé plus de dix expéditions n'ont pas donné leur nom à une rue**. En règle générale, on a choisi des personnalités politiques ou des bienfaiteurs de la ville et l'activité économique a été rarement honorée en tant que telle. En outre, les prénoms sont généralement absents ce qui ne facilite pas l'attribution.

A partir du moment où un membre d'une famille a participé au commerce négrier, l'association semblait considérer que toute la lignée -descendants ou ascendants, parents proches ou éloignés- devait être condamnée quels que soient les mérites individuels. Or dans une même famille le père peut avoir été négrier et le fils abolitionniste comme ce fut le cas à Bordeaux des Laffon de Ladebat.

Ceux qui n'ont rien à voir avec la traite des Noirs

Place John Lewis Brown. La délibération du Conseil Municipal date du 14 février 1977 et il s'agit bien du peintre (1829-1890), spécialiste de la représentation de chevaux, ami de Manet et Mallarmé, qui a influencé Toulouse Lautrec. L'un de ses ancêtres qui portait le même prénom avait participé à la traite. Notons pour l'anecdote que ces deux personnes portent les mêmes noms et prénoms qu'un abolitionniste américain pendu pour avoir tenté de soulever les esclaves !

Rue Emile Pereire - dénommée en 1866. Il a été député de la Gironde (1863-1869) et s'est surtout fait connaître avec son frère Isaac comme banquier. Les deux frères sont à l'origine de la compagnie des chemins de fer du midi et ont été les « inventeurs » de la ville d'Arcachon. Ils étaient également partie prenante dans les transports maritimes mais n'ont jamais pratiqué la traite. *DiversCité* les accuse d'avoir participé au *coolie trade*.

Les frères Pereire sont les petits-fils de Jacob Rodrigues Pereira représentant de la Nation Juive Portugaise de Bordeaux polyglotte et inventeur de méthodes pour les sourds-muets.

Rue Bonnafé - dénommée en 1898. Armateur du XVIIIe siècle qui s'est livré au commerce en droiture mais pas à la traite négrière. Le livre édité par *DiversCités* « sur les traces de la traite des Noirs à Bordeaux » précise qu'il n'a jamais pratiqué la traite mais qu'il a été apparenté à des familles qui l'ont pratiquée.

Rue Thérèse Cabarrus - dénommée en 1901. Fille de négociants qui ont pratiqué la traite, elle est surtout connue pour son engagement pendant la Révolution où elle fut surnommée « Notre Dame de Thermidor ». Devenue la maîtresse de Tallien, elle a sauvé de la guillotine de nombreux Bordelais.

Rue de Kater - dénommée en 1898. Il s'agit vraisemblablement du négociant originaire de Hollande qui a dirigé la Chambre de Commerce en 1757. Selon Saugera, il n'a jamais œuvré pour la traite mais, selon le livre de *DiversCités*, son fils épousa en 1748 Jeanne Mémoire, parente de Jean Mémoire qui, lui, fut négrier.

Rue Wüstenberg - Saugera n'a relevé aucun armateur portant ce nom. Il aurait épousé la fille d'un armateur qui aurait pratiqué la traite.

Rue Fonfrede - dénommée vers 1843. Apparemment pas de négrier de ce nom. On ignore s'il s'agit d'un député Girondin de la convention qui s'opposa à Marat ou de son fils, rédacteur du Journal la Tribune de Bordeaux, et fondateur de « l'indicateur de Bordeaux », apparemment connu pour ses positions abolitionnistes. Mais la grand-mère est une Journu dont la famille a pratiqué la traite.

Rue de Bethman - dénommée en 1939. Pour A. Descas, il s'agit d'honorer Alexandre de Bethman (1805-1871) qui fut maire de Bordeaux de 1867 à 1870. C'est son grand père Johan Jacob, arrivé d'Allemagne en 1742 qui créa la maison de négoce et prit des parts dans des armements de traite.

Place Laîné - Il s'agit de Joseph-Louis-Joachim Laîné (1767 - 1835) qui a été député de 1808 à 1814 puis sous la Restauration où il présida la Chambre. Il est Ministre de l'Intérieur de 1816 à 1818. Connu pour son intégrité et sa générosité, il n'a rien à voir avec David Laîné qui a été capitaine de navires négriers.

Cours Portal - dénommé en 1864. Originaire du Tarn, Pierre-Barthélemy Portal arrive à Bordeaux en 1783 où il est employé chez un armateur, puis fonde sa propre maison d'armement maritime. Président de la Chambre de Commerce, Adjoint au Maire de Bordeaux (1806-1811), Directeur des colonies, Député du Tarn et Garonne, puis Ministre de la Marine et des Colonies de 1818 à 1821. N'a jamais pratiqué la Traite mais on lui a reproché (en particulier Benjamin Constant) de ne pas lutter efficacement lorsqu'il était Ministre de la Marine contre la traite illégale surtout lorsqu'elle était pratiquée par des Bordelais.

Rue de la Béchade : ce serait manifestement un ancien lieu-dit (chemin de la Béchade) sans rapport avec la famille Béchade qui a pratiqué la traite (d'où le nom de La Béchade et non pas de Bechade)

Rue Pierre Baour – décision (semble-t-il de la communauté urbaine) du 21 décembre 1970. La société d'armement Pierre Baour et Cie, fondée en 1715 par Pierre Baour a envoyé six navires à la traite entre 1785 et 1792. Héritier de la dynastie, le Pierre Baour qui a donné son nom à la rue serait, selon Annick Descas, né en 1778 (et mort en 1858). Il n'aurait donc pas lui-même organisé d'expédition négrière. Il a été en 1827 le fondateur du dépôt de mendicité.

Rue Saige - dénommée en 1864. Les Saige sont une vieille famille bordelaise alors que la plupart des grands armateurs étaient arrivés récemment dans la ville. Connus pour leurs chantiers navals au XVIIe siècle, ils se sont illustrés dans le grand négoce au XVIIIe. François-Armand de Saige (1734-1793) qui a donné son nom à la rue a été avocat général au parlement de Bordeaux de 1760 à 1778.

Il commanda les gardes nationaux à Bordeaux en 1789, fut élu maire en 1791 et guillotiné en 1793. Ses ancêtres avaient organisé une expédition négrière en 1688 et deux en 1741 et 1742, mais lui-même n'a jamais pratiqué la traite. L'historien Jacques de Cauna s'est vivement indigné que son nom ait pu être associé aux négriers alors qu'il avait vivement défendu les droits à l'égalité des hommes de couleur aux Antilles.

Ceux qui ont failli la pratiquer

Cours Balquerie-Stuttenberg – dénommée en 1864

Passage Sarget - ouvert en 1878

Pierre Balquerie-Stuttenberg associé au Baron Jean Auguste Sarget arme « l'Africain » en 1815 pour une campagne de traite. Peu avant d'appareiller, le 29 mars 1815, Napoléon abolit la traite et interdit toute introduction de captifs dans les colonies françaises. Même si c'est de mauvaise grâce, les deux armateurs se soumettent à la loi et le navire n'appareille pas.

Balquerie-Stuttenberg et Sarget n'ont donc réalisé aucune campagne de traite même s'ils en avaient l'intention.

Le père de Balquerie-Stuttenberg avait été un négrier important, ruiné par la Révolution.

Pierre Balquerie-Stuttenberg a été très actif pour soutenir le commerce de Bordeaux, cofondateur de la Société du Pont de Bordeaux qui fit construire le pont de Pierre, de la Banque de Bordeaux, de la Caisse d'épargne et de l'entrepôt réel des marchandises.

Ceux pour lesquels il y a un doute

Place Ravezies – dénommée en 1901 : Saugera répertorie une seule expédition pour la compagnie de négoce Ravezies et fils en 1789. En fait, le Ravezies qui aurait donné son nom à la rue serait né en 1795, donc après cette expédition. Il céda au maire Guillaume Brochon 15 000 m² de terrains pour créer la place qui porte son nom et les voies adjacentes.

Rue Guestier – famille d'armateur qui a travaillé avec les Antilles et fait le commerce du vin. Daniel Guestier a également été président de la chambre et du tribunal de commerce et fondateur de la banque de Bordeaux avec Balquerie-Stuttenberg. L'un des Guestier a épousé une fille de Jacques Conte qui a organisé plusieurs expéditions négrières et les Guestier ont aussi possédé une plantation à Saint-Domingue.

Place Johnston – dénomination de 1866. William Johnston a été correspondant à Dublin de la maison des frères Germé de Bordeaux avant de venir s'associer avec Pierre Germé à partir de 1743. Pierre Germé a armé deux expéditions négrières en 1740 et 1743, manifestement juste avant l'arrivée de Johnston et on ignore si celui-ci y a participé.

Ceux qui ont pratiqué la Traite

Rue Mareilhac. Jean-Baptiste Mareilhac (1756-1838) a été maire de Bordeaux en 1796 et conseiller général de 1800 à 1807. Ce riche armateur, membre de la Chambre de commerce et délégué du conseil de commerce de Bordeaux aurait selon Saugera organisé une expédition négrière en 1792.

Rue Gramont : dénomination attestée depuis 1843. Il s'agit de Jacques-Barthélemy Gramont qui a organisé trois expéditions de traite, une en 1783 et deux autres en 1803. Selon A. Descas, le nom a été donné à la rue car elle longeait sa propriété.

Cours Journu-Aubert – dénommé en 1864. Journu-Aubert (1748-1815) a été député de la législative en 1791. Il est le fils et le neveu de Bonaventure et Bernard Journu dont la société Journu Frères a organisé cinq expéditions négrières entre 1787 et 1792.

Il a légué à la ville ses riches collections d'histoire naturelle qui constituent le premier fonds du Muséum

Passage Feger : Il s'agirait des Latour-Feger. Entre 1718 et 1789, les Feger ont expédié 6 navires pour la Traite sur 121 armements coloniaux.

Rue David Gradis – dénommée en 1866. La firme David Gradis et Cie a armé 221 navires pour les colonies de 1718 à 1789 dont 10 pour la traite des Noirs. La firme gérée par la même famille depuis l'origine se maintint jusqu'au XXe siècle. Outre leur activité économique les Gradis furent également très impliqués dans la religion juive : en 1724, David Gradis acheta près du cours de la Marne un terrain qui devint le premier cimetière juif de Bordeaux. Ils furent membres du consistoire israélite et Abraham (1699-1780) se fit une certaine réputation pour ses travaux philosophiques.

Rue (Pierre et Paul) Desse – Dénommée en 1874. Pierre Desse (1760-1839) a été capitaine de quatre expéditions négrières entre 1789 et 1818 et s'est aussi illustré comme capitaine corsaire. Il connut la gloire pour avoir sauvé quatre-vingt-douze hommes d'un navire hollandais en perdition. Son neveu Paul (1808 – 1862) sauva lui aussi cent douze hommes d'un navire anglais en perdition en mer de Chine ce qui lui valut, semble-t-il, d'être associé à son oncle pour la dénomination de la rue.

Conclusion

Eric Saugera a identifié 180 armateurs qui ont organisé une ou plusieurs expéditions de traite des Noirs au départ de Bordeaux. Mais beaucoup de gens prenaient des parts sur les navires pour partager les risques qui étaient considérables. Le fait d'être apparenté à une personne qui a pratiqué la traite ne signifie pas qu'on y ait soi-même participé et inversement. En outre, beaucoup d'habitants de la région avaient des intérêts dans les plantations des Antilles et bénéficiaient donc d'un système économique fondé sur l'esclavage. Si l'on voulait en rester dans cette logique il faudrait supprimer tous les noms du XVIIIe siècle et une partie de ceux de la première moitié du XIXe ce qui reviendrait non seulement à faire disparaître la réalité du passé mais aussi à jeter l'opprobre sur des lignages entiers sans tenir compte des convictions et des engagements propres à chaque personne. On remarque par ailleurs que ces noms de rues ont été donnés à des personnes reconnues pour leur action politique ou leur souci de l'intérêt général, à une époque où la traite et l'esclavage n'étaient plus présents dans la mémoire collective. Mais cette mémoire de la traite ne peut sereinement pas se bâtir aujourd'hui sur l'anachronisme.

*Cette étude s'appuie principalement sur trois ouvrages : « Bordeaux port négrier » de Eric Saugera, 1995 ; « Sur les traces de la traite des noirs à Bordeaux » de Danielle Pétrissans-Cavaillès, ouvrage présenté par l'association *DiversCités*, 2005 ; « Dictionnaire des rues de Bordeaux », Annick Descas, 2008.

** Il s'agit dans l'ordre de : Gradis (10 expéditions), Dommenget (10) Marchais (11), Senat (11), Couturier (14), Laffon de Ladebat (15), Nairac (25).

Annexe 8 : Mémoire de l'esclavage à Bordeaux : Rue Saige, ignorance et calomnie

Par Jacques de Cauna

(Historien, professeur honoraire des universités d'Etat d'Haïti, professeur à l'université de Pau)



Dans le journal de 20h d'une chaîne nationale (samedi 2 décembre), le premier maire élu de Bordeaux, François-Armand de Saige, a été une nouvelle fois calomnié par le représentant auto-proclamé des victimes de la traite des Noirs, M. Karfa Diallo, qui l'avait déjà comparé à Hitler à plusieurs reprises, et notamment en présence d'écoliers, en désignant à la vindicte publique la plaque de rue qui porte son nom au cœur de la ville. Nous l'invitons cordialement, ainsi que ceux qui le relaient, à un peu plus de prudence.

Il se trouve en effet, malheureusement, que cet avocat général du barreau bordelais n'a jamais été ni « armateur » ni « négrier », à l'inverse de son père (d'où la confusion sans doute), mais qu'il a au contraire laissé dans l'histoire bordelaise l'image d'un homme éclairé, fondateur avec Gensonné et Vergniaud du Musée bordelais, société de pensée très avancée à l'époque, annonçant les clubs révolutionnaires. Et qu'il fut victime en 1793 de la barbarie terroriste qui le guillotina pour sa proximité du parti Girondin qui, comme lui, avait défendu les droits à l'égalité des hommes de couleur aux Antilles. Il proposa même l'envoi de la Garde nationale de Bordeaux, qu'il commandait, afin de défendre le décret du 15 mai 1791 en leur faveur, ce qui faillit provoquer l'assassinat par les émeutiers réactionnaires de tous les Bordelais et Aquitains de Port-au-Prince.

Mais ces « détails de l'histoire » ne paraissent pas intéresser des journalistes pressés qui préfèrent recycler périodiquement les mêmes affirmations manichéennes sensationnalistes sans s'encombrer de consultations d'historiens forcément plus nuancés. L'ignorance peut-elle excuser la diffamation ?

Annexe 9 : Partenariat mairie/rectorat



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



académique de la DAAC, rectorat de Bordeaux :
· les traces de l'esclavage, libre de couleur »



Présentation du parcours académique :

Depuis 2016, un parcours d'éducation artistique et culturelle est proposé à plus de 300 élèves de l'académie. Il vise à construire un travail de mémoire et d'histoire autour de la traite négrière à travers une création originale et pluridisciplinaire.

Les élèves sont invités à découvrir ou à regarder différemment des lieux de la métropole bordelaise (quartiers, rues, espaces culturels...) et à rendre visite à quelques musées de la ville de Bordeaux. Ils sont engagés ensuite dans une démarche de création artistique originale et participent activement à la cérémonie de commémoration de l'abolition de l'esclavage qui se tient chaque année à la date anniversaire du 10 mai sur les quais de Bordeaux en présence des élus et des autorités civiles et militaires. Lien vers la fiche action 2017-2018.

Chaque année, douze classes de collège et de lycée se rendent sur des lieux de mémoire et participent à des ateliers : au musée d'Aquitaine avec visite des salles dédiées à l'esclavage et atelier de percussion africaine, aux archives de Bordeaux Métropole atelier à partir de documents d'époque, au musée national des Douanes pour le commerce en droiture et triangulaire. La journée se termine par une visite de la ville qui met en relation l'architecture, le commerce et l'esclavage. Ce parcours permet également d'aborder par des interventions en milieu scolaire les ***problématiques liées au racisme dans la société contemporaine.***

L'ensemble des productions des élèves sont disponibles sur le lien : <https://missionsculturelle.wixsite.com/esclavage>

Partenariat avec la mairie de Bordeaux :

Dans le cadre de la « quinzaine de l'égalité, de la diversité et de la citoyenneté »

Depuis deux ans, ce programme académique est en lien étroit avec la « ***quinzaine de l'égalité, de la diversité et de la citoyenneté*** » (choix des dates des journées banalisées en fonction de la programmation). Il a notamment permis à nos élèves de participer à des rencontres, des échanges et diverses manifestations visant à la promotion de l'égalité et de la diversité.

Cérémonie officielle de l'abolition de l'esclavage

Plus de 300 élèves ont participé à la cérémonie officielle.

Les élèves du collège Edouard Vaillant et du collège Aliénor d'Aquitaine de Bordeaux, ainsi que les élèves du collège Gérard Philippe de Pessac ont animé sur les quais la manifestation en ponctuant les trois discours officiels par leur création musicale et chorégraphique.

La cérémonie s'est terminée par "La Marseillaise Noire" de Camille Naudin et "La Marseillaise" traditionnelle interprétées par l'ensemble des élèves du parcours « Sur les traces de l'esclavage, libre de couleur ».

Sur un rythme de percussion Africaine, chaque élève a jeté dans le fleuve une rose blanche pour ne pas oublier toutes ces femmes, ces enfants et ces hommes arrachés à leur terre et qui espéraient être des Hommes libres et égaux quelle que soit leur origine.

Des journées banalisées ont été organisées pour 12 classes de la façon suivante :

« Sur les traces de l'esclavage, libre de couleur » 2017-2018		
9h20	Arrivée des 2 classes au Musée d'Aquitaine.	
9h30	Atelier percussions Antillaises avec l'association la Cosmopolitaine au musée d'Aquitaine Bordeaux	Visite guidée Groupe classe musée d'aquitaine
10h45	Visite guidée Groupe classe musée d'aquitaine	Atelier percussions Antillaises avec l'association la Cosmopolitaine au musée d'Aquitaine Bordeaux
12h	Départ en bus du musée d'Aquitaine aux Archives de Bordeaux Métropole (adresse parvis des archives) repas aux archives	
13h15	Archives de Bordeaux Métropole Atelier par les archives	Archives de Bordeaux Métropole Visite du site par les archives
14h	Archives de Bordeaux Métropole Visite du site par les archives	Archives de Bordeaux Métropole Atelier par les archives
15h	Parcours en ville avec le Centre des Classes Citadines	Parcours en ville avec le Centre des Classes Citadines
16h	La Place royale Classes Citadines	Le Musée National des Douanes par le musée
16h30	Le Musée National des Douanes par le musée	La Place royale

Annexe 10 : Présentation de Marthe Adélaïde Modeste Testas

Marthe Adélaïde Modeste Testas née **Al Pouessi** (Afrique orientale 1765 – St Domingue 1870) esclave africaine déportée à Saint-Domingue achetée par des bordelais

Notice rédigée par Carole Lemée à partir des données transmises par Mme Lorraine Steed, sa descendante résidant en Haïti (née six générations après sa mort)

L'esclave Al Pouessi devenue après son baptême Marthe Adélaïde Modeste Testas, appelée Modeste Testas, fut achetée adolescente par deux frères bordelais Pierre et François Testas qui avaient un négoce à Bordeaux.

Al Pouessi était originaire d'Afrique orientale, d'Ethiopie selon ce qui fut transmis oralement par ses descendants à partir de ses propres narrations. Elle avait été capturée dans une razzia en revenant d'un pèlerinage en Afrique avec sa mère nommée Thetchémoni (ou Thetcemogni ou Tetshemouni), suite à un conflit ayant opposé ses deux oncles Doucla Mentor et Aman Four aux membres d'une autre tribu après que l'un d'eux ait terrassé un membre de cette tribu. Dans le cadre des traites au sein de l'Afrique, elle fut conduite en Afrique occidentale d'où elle fut ensuite déportée et amenée à Bordeaux comme esclave.

Les frères bordelais Pierre et François Testas possédaient une sucrerie et des maisons à Jérémie, sur l'île de Saint-Domingue. François Testas dirigeait la propriété à Saint-Domingue. Pierre Testas gérait à Bordeaux la vente du sucre et du coton. Pierre Testas habitait rue Huguerie.

La date de l'achat d'Al Pouessi par les Testas se situe vraisemblablement entre 1778 et 1781, année de son baptême. En l'état actuel des connaissances, on ne sait pas la date exacte non plus de son arrivée dans la ville.

En 1781, François Testas fait transporter Al Pouessi à Jérémie, dans la propriété qu'il dirige. Elle est alors âgée de 16 ans. Il la fait baptiser Marthe Adélaïde Modeste. Elle a pour parrain Monsieur Mars, et pour marraine Madame Magloire. Elle reçoit le nom de la maison à laquelle elle est attachée, Testas. Elle ne portera plus jamais son identité de naissance. Mais son nom de naissance continua d'être transmis, après sa mort, sur six générations, de cette date à aujourd'hui.

Al Pouessi devenue Modeste Testas fut l'esclave de François Testas avec qui elle a eu plusieurs enfants. La transmission familiale dit qu'il se serait bien comporté avec elle.

En 1795, durant l'occupation de Grand'Anse par les Anglais, François Testas amena les esclaves Modeste Testas et Joseph Lespérance avec lui à New York, avec d'autres esclaves. Malade, François Testas mourut à Philadelphie. Avant de mourir il consigna dans son testament la volonté d'affranchir les esclaves qu'il avait amené avec lui à Philadelphie.

13 juillet 1795, en vertu de l'application du testament Modeste Testas devint libre et reçut un héritage de François Testas composé de 51 carreaux de terre. La volonté de François Testas fut qu'elle prenne pour conjoint Joseph Lespérance, son ancien esclave de confiance.

De son union avec Joseph Lespérance, l'esclave ayant aussi été affranchi avec elle, elle eut 9 enfants qu'elle éleva, dont Antoinette Lespérance.

En 1870, Modeste Testas décède à l'âge de 105 ans sur les terres qu'elle avait reçu de l'héritage de François Testas.

De 1888 à 1889, son petit-fils, François Denys Légitime fut président de la République d'Haïti [il avait été nommé en 1880 Secrétaire d'Etat de l'Intérieur et de l'Agriculture, puis ministre de l'Economie et des Finances. En 1888, il devint Général puis président de la République]. Il fut destitué le 22 août 1889, et s'exila avec sa famille. -----

Extrait du Codicille du testament de François Testas :

« ...j'entends que tous mes nègres et négresses avec moi ici, et auxquels j'ai donné et donne la liberté soient nourri et maintenu à mes dépens jusqu'à ce qu'ils aient déclaré s'ils veulent au ne veulent pas retourner a Jérémie et dans le cas qu'ils ne voulussent pas j'entends et désire qu'ils y soient transportés à mes frais et dépens comme aussi que ma négresse Pélagie soit faite libre à mes frais et dépens et dans le cas que mes dits nègres maintenant avec moi ne veulent pas repartir à Jérémie j'autorise mes percuteurs à leur payer les différentes donations que je leur ai données et qui sont mentionnées dans mon testament... »

Extrait des notes personnelles du petit fils de Modeste :

« En 1795, pendant que les Anglais occupaient encore la Grand'Anse, M. Testas malade partit pour New York et emmena avec lui Modeste et J. Lesperance. Ils passèrent à Baltimore et plus tard à Philadelphie ou M. Testas mourut. Modeste

revint alors en Haïti avec J. Lesperance à qui Monsieur Testas l'avait confié pour en être le protecteur. C'est à cet effet qu'il lui fit don des 51 carreaux de terre de l'habitation dite «Testas», située environ à demi- lieue de Jérémie. Il est facile de comprendre que les unir et ces relations devaient établir entre eux les liens d'une nouvelle famille »

Extrait des notes personnelles du petit fils de Modeste :

« Voilà quelle fut la négresse qui, quoique esclave, était venue régner sur le cœur d'un blanc à Saint-Domingue. Elle fut toujours aimée et bien traitée. Monsieur Testas à qui elle fut adressée, en fit son esclave et en même temps sa femme »

Les frères Testas sont cités dans le livre de Moreau de Saint-Mery, *La partie Française de l'Isle de Saint-Domingue*, Tomes 3. p.1552: « Testas (Pierre et François) Hab. propr. À Jérémie (sucrierie et maisons) v. 1789 ».

Portrait d'Antoinette Lespérance, fille de Modeste Testas et Joseph Lespérance. Les descendants ayant connu à la fois Modeste et Antoinette, disaient, dans la transmission orale familiale, qu'elle ressemblait à sa mère



Lorraine Steed, sur la photo en dessous du portrait d'Antoinette fille de Modeste, est la descendante de Modeste Testas épouse Lespérance



Annexe 11 : Lettre d'argumentation quant à l'exclusion de M Karfa Diallo



Mairie de Bordeaux

Direction Générale
Des Solidarités et de la
Citoyenneté

Bordeaux, le 28 NOV. 2017

Karfa Diallo
Directeur de Mémoires et Partage
9, rue des Capérans
33000 Bordeaux

Référence
2017-12/1

Affaire suivie par
Sophie Lescure
05 56 10 33 90

Objet
Commission mémoire

Monsieur le Directeur,

Vos courriers au sujet de la politique mémorielle de la ville de Bordeaux, et de la commission dédiée à cette question ont fait l'objet d'un examen attentif par mes services.

Afin de garantir l'efficacité des actions engagées sur cette thématique et d'éviter toute difficulté pour la Ville de Bordeaux dans son action pour l'amélioration de la mémoire autour de ces crimes contre l'humanité, un fonctionnement irréprochable doit être adopté.

Or, votre proposition présentée devant la Commission de mettre en place une « Ecole des mémoires », suscite des remarques quant à un possible conflit d'intérêt. Après analyse juridique, il est apparu que votre présence au sein des membres de la commission extra-municipale pouvait entrer dans le champ de l'article 2 de la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique.

En effet, votre double statut de Fondateur – Directeur de l'association Mémoires & Partages et de membre de la Commission sur la mémoire de l'esclavage pourrait constituer une situation d'interférence entre l'intérêt public représenté par la Commission et les intérêts défendus par votre association.

Les propositions émises par la Commission ont vocation à être financées par la Ville de Bordeaux à partir des dotations globales de fonctionnement des collectivités, et donc, par un financement public.

Toute correspondance
doit être adressée à

Mairie de Bordeaux
Hôtel de ville
place Pey-Berland
33077 Bordeaux cedex
Tél. 05 56 10 20 30
www.bordeaux.fr



BORDEAUX
PORT DE LA LUNE
PATRIMOINE
MONDIAL
WORLD HERITAGE

Engagée dans une démarche de développement durable, la Ville de Bordeaux ne se fournit qu'en papier et impression labellisés, certifiés de leur origine et de leur fabrication respectueuses de l'environnement.



Or, si sur proposition de la Commission, la Ville Bordeaux venait à réaliser un projet notoirement soutenu par l'association dont vous êtes le Directeur, tel qu'une « Ecole des mémoires », cela aurait pour conséquence de remettre en cause l'image d'impartialité de la Commission de réflexion sur la mémoire de l'esclavage et de la traite.

En l'espèce, l'apparence d'un conflit d'intérêt est tout aussi problématique que son effectivité. De même, en raison de l'extensivité croissante de la notion, sa simple potentialité est désormais sanctionnée par les juridictions (en ce sens notamment un arrêt de la chambre criminelle de la Cour de cassation du 13 janvier 2016 concernant l'infraction de prise illégale d'intérêts).

Cette suspicion pouvant être d'autant plus forte que, comme vous l'avez relevé dans votre courrier du 14 novembre 2017, votre association est la seule présente au sein de cette instance.

Dès à présent, et afin de prévenir toute difficulté future pouvant remettre en cause les actions déjà engagées par la Commission, nous vous proposons d'adopter le statut d'interlocuteur privilégié auprès de cette dernière.

Ce statut vous permettra d'accompagner la Commission en toute transparence et d'apporter votre expertise sur ses travaux. Il vous sera possible de proposer des actions sans pour autant permettre à ses opposants de remettre en cause l'intégrité de la Commission ainsi que celle de ses réalisations.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de ma parfaite considération.



Véronique DELANNOY
Directrice Générale des Solidarités et de la Citoyenneté